

18 AU 21 NOVEMBRE

20 | **106^e CONGRÈS** ET DES PRÉSIDENTS
24 | **DES MAIRES** D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

DOSSIER DE PRESSE



RETROUVEZ ICI
LE PROGRAMME COMPLET



 **amf**
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

SOMMAIRE

Communiqué de presse	P3
Lundi 18 novembre	P5
Mardi 19 novembre	P9
Mercredi 20 novembre	P22
Jeudi 21 novembre	P49
Séance solennelle de clôture	P62
Plan d'accès presse	P64



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



« Les communes...Heureusement ! »

La 106^e édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France a lieu les 19, 20 et 21 novembre 2024, au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris au pavillon 5, sur le thème : « Les communes...Heureusement ! ». Elle est précédée le 18 novembre de la Rencontre des élus des Outre-mer au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux.

De nombreux temps forts

Dans la période actuelle d'instabilité politique et institutionnelle, les communes et leur intercommunalité sont un pôle de stabilité et un modèle démocratique. Elles font fonctionner les services publics du quotidien, portent des projets concrets qui améliorent le cadre de vie des habitants, donnent un sens à l'action publique, et font vivre notre démocratie à l'échelle locale. Tout au long des débats, les multiples conférences et points infos montreront que, heureusement, les communes agissent pour faire vivre les libertés locales au service des citoyens, pour renforcer la cohésion sociale et pour relever les défis de la transition écologique.

En écho à la préoccupation croissante des maires face à la dissémination du trafic de drogue sur tout le territoire et à la multiplication des faits criminels graves, **le Congrès débattrra pour la première fois des conséquences du narcotraffic sur la vie quotidienne des citoyens**. Il s'agira de faire un constat réaliste de la situation, d'écouter le retour d'expérience des maires confrontés de longue date à ce trafic et d'interpeller l'État sur les mesures qu'il entend prendre pour rendre plus efficace la lutte contre ce fléau, qui relève du cœur de sa mission régalienne de sécurité.

Lors de la séance d'ouverture du 106^{ème} Congrès, l'AMF lancera un message de sensibilisation de tous les maires **à la cause de l'insertion des personnes handicapées** dans la perspective en 2025 du 20^{ème} anniversaire de la loi de 2005.

Elle accueillera aussi les premières Assises franco-ukrainiennes des collectivités locales.

En accord avec l'ensemble des associations départementales de maires, **le Congrès fera entendre fortement la voix des élus sur les nouvelles ponctions financières** sur les collectivités territoriales et débattrra des moyens d'assainir les comptes publics.

Ce Congrès sera aussi l'occasion de réaffirmer l'urgence d'une vraie décentralisation. La capacité d'agir des communes s'est toujours révélée précieuse pour surmonter les crises auxquelles notre pays a fait face.

Les débats en plénière :

Mardi 19 novembre à 10h

« **ZAN : des objectifs à préserver, une méthode à revoir** »

La mise en œuvre du ZAN entre dans sa phase opérationnelle pour le bloc local avec la nécessité de faire évoluer les schémas et documents d'urbanisme pour les mettre en comptabilité avec les SRADDET modifiés au 22 novembre 2024. De nombreuses difficultés ont été soulignées par les élus. Existe-t-il un autre modèle pour réduire l'étalement urbain, protéger les sols agricoles, naturels, les forêts et la biodiversité en évitant l'effet arythmique et parfois inéquitable de la trajectoire ZAN telle qu'elle est réglementée aujourd'hui ?

Mercredi 20 novembre à 10h

« **Les communes rurales en transformation : agir pour ne pas subir** »

Dans un contexte de transformations de la société, les communes et intercommunalités rurales se réinventent. Leurs moyens étant de plus en plus limités, comment peuvent-elles se réorganiser ? Comment peuvent-elles se réapproprier leurs compétences ? Qui pour les accompagner dans leur mission de répondre aux besoins premiers des habitants (se loger, se déplacer, accéder aux services) ?

Mercredi 20 novembre à 14h30

« **Faire participer les habitants pour des communes toujours plus efficaces** »

Normes complexes contradictoires, attentes et besoins multiples des habitants, perte de confiance des citoyens dans la puissance publique et moyens de plus en plus limités, les communes font face à de nombreuses difficultés. Pourtant, loin de les affaiblir, ce contexte tendu les renforce car elles incarnent la démocratie du quotidien qui assure la préservation des communes et répond aux besoins directs des habitants. Comment instaurer et faire vivre ce dialogue ?

Jeudi 21 novembre à 10h

« Financer toujours plus de politiques publiques avec moins de moyens »

Dans le contexte du prélèvement disproportionné de près de 10 Mds€ que la loi de finances pour 2025 tente d'imposer aux collectivités, la capacité des communes à conduire les politiques dont elles ont la charge ou qui leur ont été transférées sans moyens correspondants se posent désormais clairement. Parmi d'autres, l'exemple des infrastructures de transport illustre les difficultés de financement auxquelles le bloc communal est confronté.

23 forums dont, par exemple :

- Délinquance environnementale : être efficace ensemble
- À moins de deux ans des élections, aboutir enfin sur le statut de l'élu
- Mieux intégrer les communes dans les politiques publiques européennes
- Politique sportive, saisir la balle au bond après les Jeux !
- Gestion de l'eau : des enjeux de financement et de gouvernance
- Les CCAS confrontés à l'explosion des besoins
- Quand la santé mentale se dégrade, comprendre pour agir
- Assurances des collectivités locales, il est temps d'agir !
- Préserver l'école, faire réussir les enfants
- Logement : rendre possible et accompagner le parcours résidentiel dans sa commune
- Faire entendre la voix des maires et présidents employeurs
- Recul du trait de côte : aménager pour s'adapter mais à quel prix ?
- Polices municipales, le juste équilibre des prérogatives à trouver
- Le bon niveau de régulation des meublés de tourisme face à la crise du logement
- Prévention des risques et gestion des crises, on accélère !

Les points-info porteront sur : les communes nouvelles, les secrétaires généraux de mairie, les budgets verts, les chemins ruraux, l'utilisation de l'IA, les projets alimentaires territoriaux, la protection sociale des agents, etc.

Enfin, l'AMF dévoilera plusieurs enquêtes :

- Cap sur les finances des communes et intercommunalités en 2023 (AMF et OFGL)
- Analyse financière 2024 des communes et des intercommunalités de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion (AMF)
- Analyse financière du bloc communal (AMF)
- Une étude sur la santé mentale des élus de Jérôme Pélisse et Didier Demazière, sociologues (AMF/CNRS et Sciences Po Paris)
- Analyse de Martial Foucault, professeur des universités à Sciences-PO Paris/Cevipof sur les relations Etat-collectivités locales (Observatoire de la démocratie de proximité)

Retrouvez l'actualité du 106e congrès sur :

- ⇒ www.amf.asso.fr
- ⇒ www.maire-info.com, le quotidien en ligne dédié aux collectivités
- ⇒ *Maires de France*, le magazine de référence des collectivités locales.
- ⇒ @l_amf , le compte X
- ⇒ le compte Facebook de l'AMF
- ⇒ l'application mobile AMF, téléchargeable sur App Store ou Play Store

Et du SMCL sur :

- ⇒ Maires.TV, la chaîne digitale du Congrès et du Salon des maires et de collectivités locales (SMCL).

CONTACTS PRESSE

Marie-Hélène GALIN

Clara MEYER

Thomas OBERLE

En partenariat presse avec :



territoires .tv

18 AU 21 NOVEMBRE

20 | **106^e CONGRÈS** ET DES PRÉSIDENTS
24 | **DES MAIRES** D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

LUNDI
18 NOVEMBRE
2024



**Les communes...
Heureusement !**

 **amf**
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

RENCONTRE DES ÉLUS DES OUTRE-MER



LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

DE 9H30 À 16H30 | PALAIS DES CONGRÈS D'ISSY-LES MOULINEAUX

9H30- A 13H : OUTRE-MER, SURMONTER LES CRISES DE L'EAU

La question de l'eau touche le quotidien des habitants, leur santé, leur sécurité et leur lieu de vie. Elle est encore plus sensible en Outre-mer : pénurie grandissante obligeant à des tours d'eau, risque inondation croissant avec l'augmentation des tempêtes cycloniques, fragilité de la ressource face aux pollutions, infrastructures à rénover, mise en œuvre de la compétence GEMAPI... les problématiques sont nombreuses, complexes et nécessitent une action urgente sur tous les fronts de l'amont à l'aval. Les collectivités locales d'Outre-mer s'organisent pour répondre à ces défis et répondre aux urgences vitales des habitants mais la question dépasse souvent leur compétence et nécessite un accompagnement et des moyens complémentaires.

À travers ce débat, les élus ultramarins pourront alerter sur leurs difficultés et partager des pistes d'amélioration afin qu'avec l'AMF, ils puissent être entendus par le gouvernement pour résoudre collectivement les crises de l'eau. Comment décupler les moyens avec les services de l'État pour répondre aux urgences ? Quels partenariats pour répondre à chaque territoire en fonction des enjeux et des modes de gouvernance ? Quelles solutions innovantes pour répondre à ces défis ?

► Pénurie d'eau, mise en œuvre de la GEMAPI et prévention des risques et pollution : Quels constats partagés ? Comment agir collectivement pour répondre à l'urgence d'agir ?

À travers des témoignages d'élus, d'experts et de participants depuis la salle, cette séquence proposera de partager les difficultés et les enjeux des crises de l'eau.

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE :

- **Madi MADI SOUF**, maire de Pamandzi (976), président de l'Association des maires de Mayotte,
- **Ibrahim ABOUBACAR**, directeur général des services du syndicat Les Eaux de Mayotte,
- **Régis TAISNE**, chef de département Cycle de l'eau de la FNCCR
- **Michel-Ange JEREMIE**, maire de Sinnamary (973), président de l'Association des maires de Guyane
- **Justin PAMPHILE**, maire du Lorrain (972), président de l'Association des maires de Martinique

► Quels moyens mettre en place pour rendre la gouvernance de l'eau plus efficace et adapter les politiques de prévention ?

Cette 2^e séquence s'attachera à construire collectivement des recommandations sur la base de piste d'amélioration (financement, ingénierie, mode de gouvernance, innovation...) pour travailler avec l'ensemble des acteurs sur ces défis.

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE :

- **Jocelyn SAPOTILLE**, maire du Lamentin (971), président de l'Association des maires de Guadeloupe
- **Cyril TETUANUI**, maire de Tumaraa (987), président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie-Française (SPCPF)
- **Ramata TOURÉ**, adjointe au maire de Sainte-Suzanne (974), vice-présidente de la communauté intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR), déléguée à l'environnement et au développement durable, représentante d'Interco'Outre-Mer
- **Pascal VITTORI**, maire de Boulouparis (Nouvelle-Calédonie), président de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie
- **André FLAJOLET**, maire de Saint-Venant (62), vice-président de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)
- **Jean-Michel ZAMMITE**, directeur des Outre-mer à l'OFB

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

RENCONTRE
DES ÉLUS DES
OUTRE-MER



Débat organisé en partenariat avec la Délégation sénatoriale aux outre-mer

14H30 - 16H30 : LE MAIRE FACE À LA CRISE DE LA VIE CHÈRE

Les derniers évènements (en Martinique et en Guadeloupe notamment) confirment une nouvelle fois le constat des élus locaux d'Outre-mer qui alertent depuis de nombreuses années sur la dégradation du contexte social liée au coût de la vie.

Si la rencontre des maires de 2023 avait pu mettre en avant l'action communale nécessaire comme amortisseur social et garant de la sécurité des habitants, le débat s'attachera cette année à démontrer, à l'aune des derniers évènements, que les maires sont en première ligne face à la détresse des habitants.

Parallèlement, cette table ronde permettra de dresser le constat de la formation des prix en Outre-mer et de voir comment tous les acteurs du territoire peuvent s'impliquer pour traverser les crises liées à la vie chère et les situations d'insécurité qui en découlent. Concernant l'octroi de mer, il s'agira de débattre sur les propositions des élus pour un maintien d'un octroi de mer simplifié garantissant l'assiette fiscale locale, l'autonomie des collectivités d'Outre-mer par rapport au budget de l'État, et de proposer un modèle adapté aux spécificités de chaque département d'Outre-mer.

Ouverture des débats par **Micheline JACQUES**, sénateur de Saint-Barthélemy, président de la Délégation aux Outre-mer du Sénat.

► Les maires face à l'urgence des crises

Les dernières crises ont démontré une nouvelle fois que la situation sociale sensible pouvait entraîner des débordements particulièrement préoccupants.

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE :

- **Samuel TAVERNIER**, maire du François (972),
- **Madi MADI SOUF**, maire de Pamendzi (976), président de l'Association des maires de Mayotte,
- **Florence ROLLAND**, maire de la Foa (Nouvelle-Calédonie), vice-présidente de l'ACCDOM,
- **Joël BALANDRAUD**, maire d'Evron (53), secrétaire général adjoint de l'AMF

► Quels leviers d'action pour réduire la vie chère, avec quels moyens ?

Les ultramarins sont confrontés dans leur quotidien (alimentation, énergie, mobilité, logement) à des prix élevés, avec des niveaux de vie inférieurs à la métropole, ce qui est dû à la fois au coût des importations de la distribution et, dans une moindre mesure, au pouvoir d'achat plus conséquent des fonctionnaires. Les enjeux liés au coût de la vie sont importants pour les élus d'Outre-mer. Dans ce cadre, l'action des communes en termes d'aide sociale notamment est primordiale. Si des mesures telles que les observatoires des prix ou le bouclier qualité prix (BQP) sur les denrées alimentaires ont été mises en place, il convient aujourd'hui d'aller plus loin pour agir sur le long terme.

Cette séquence permettra de travailler collectivement sur les actions (fret, adaptation des normes, accès aux marchés régionaux...) à mettre en place pour lutter contre les prix exorbitants.

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE :

- **Victorin LUREL**, sénateur de la Guadeloupe, ancien ministre,
- **Ericka BAREIGTS**, maire de Saint-Denis (974), ancienne ministre,
- **Didier LAGUERRE**, maire de Fort-de-France (972),
- **Simplicio LISSANT**, maire de Punaauia et 1^{er} vice-président du syndicat pour la promotion des communes de Polynésie-Française (SPCPF)

► Rénover l’octroi de mer pour garantir les ressources des collectivités locales

Malgré son objectif de contribution au financement des services publics et à la protection de certaines productions locales, l’octroi de mer est régulièrement remis en cause car considéré comme responsable de la vie chère. L’AMF et l’ACCDOM ont souhaité mener une étude sur la formation des prix et les effets réels de l’octroi de mer.

Parallèlement, les collectivités d’Outre-mer se doivent de dégager des capacités budgétaires à la hauteur des besoins nécessaires au développement de leur territoire, notamment en matière d’investissement.

Il s’agira dans cette séquence de réexaminer les modalités actuelles de financement des collectivités locales liés à l’octroi de mer et de proposer un modèle simplifié plus transparent et adapté aux spécificités de chaque département d’Outre-mer.

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE :

- **Georges PATIENT**, sénateur de Guyane.
- **Sophie CHARLES**, maire de Saint Laurent du Maroni (973), Vice-présidente de l’ACCDOM,
- **Serge HOAREAU**, maire de Petite-Ile (974), président de l’Association des maires de La Réunion,
- **Nadia DAMARDJI**, directrice d’étude et dirigeante d’Action Publique Conseil,

Matinée animée par Jean DUMONTEIL, journaliste

Après-midi animée par Céline BARDY, rédactrice en chef déléguée à SIPA – Ouest France

18 AU 21 NOVEMBRE

20 | **106^e CONGRÈS** ET DES PRÉSIDENTS
24 | **DES MAIRES** D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

MARDI
19 NOVEMBRE
2024



**Les communes...
Heureusement !**

 **amf**
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

ZAN : DES OBJECTIFS À PRÉSERVER, UNE MÉTHODE À REVOIR



MARDI 19 NOVEMBRE 2024 DE 10H À 12H | DÉBAT – GRAND AUDITORIUM

La mise en œuvre de l'objectif ZAN, revue depuis la loi du 20 juillet 2023 et les décrets du 27 novembre 2023, entre dans sa phase opérationnelle pour le bloc communal avec la nécessité de faire évoluer les schémas et documents d'urbanisme pour les mettre en compatibilité avec les SRADDET, modifiés au 22 novembre 2024.

Quels effets sont déjà constatés par les maires et présidents d'intercommunalité sur leur territoire ? La mise en œuvre du dispositif actuel permet-elle de garantir l'atteinte de l'objectif en 2050 ?

Comment anticiper les évolutions des zonages de constructibilité et quelles stratégies foncières mettre en place pour répondre aux besoins de développement et d'accès des habitants à un logement ?

Existe-t-il un autre modèle pour réduire l'étalement urbain, protéger les sols agricoles, naturels et les forêts, la biodiversité et lutter contre l'artificialisation des sols en évitant l'effet arythmique et parfois inéquitable de la trajectoire ZAN telle qu'elle est réglementée aujourd'hui ?

Quelles sont les solidarités à mettre en place entre les communes et les intercommunalités pour éviter des concurrences défavorables à un aménagement équilibré des territoires ?

DÉBAT CO-PRÉSIDÉ PAR :

- **Véronique POUZADOUX**, maire de Gannat (03), présidente de la communauté de communes de Saint-Pourçain Sioule Limagne, présidente de l'Association des maires de l'Allier, vice-présidente de l'AMF, co-présidente de la commission Aménagement de l'AMF
- **Sylvain ROBERT**, maire de Lens (62), président de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, co-président de la commission Aménagement de l'AMF

► Le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de l'objectif ZAN

► Un modèle à réinventer pour plus d'efficacité et d'équité territoriales

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Jean-François DEBAT**, maire de Bourg-en-Bresse (01),
- **Françoise ROSSIGNOL**, maire de Dainville (62),
- **Jean-François VIGIER**, maire de Bures-sur-Yvette (91),
- **Jean-Baptiste BLANC**, sénateur du Vaucluse
- **Guislain CAMBIER**, sénateur du Nord,
- **Constance de PÉLICHY**, députée du Loiret
- **Laurence ROUEDE**, vice-présidente du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Et la présence de **Catherine VAUTRIN**,
ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation

Débat animé par **Jean DUMONTEIL**, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE : ÊTRE EFFICACE ENSEMBLE



MARDI 19 NOVEMBRE 2024 DE 10H À 11H30 | FORUM – SALLE LIBERTÉ

Si les pollueurs pris sur le fait ont tendance à considérer que les délits perpétrés sont mineurs, les contrôles trop tatillons et les sanctions disproportionnées, un examen plus objectif des moyens disponibles fait apparaître de nombreuses contraintes, mais aussi de réelles difficultés lors de la constatation et de la sanction de l'infraction. Textes dispersés entre plusieurs codes, agents issus de métiers différents, procédures tantôt judiciaires, tantôt administratives, compliquent encore l'exercice des polices environnementales.

Dans ce contexte complexe, les maires sont souvent au contact direct des délinquants, sur le terrain. Quels sont leurs moyens réglementaires et humains ? Quels rôles pour les policiers municipaux et les gardes-champêtres ? Les maires ont-ils besoin d'outils plus efficaces ou d'une réforme législative et réglementaire ?

FORUM CO-PRÉSIDIÉ PAR

- **Guy GEOFFROY**, maire de Combs-la-ville (77), président de l'Association des maires de Seine-et-Marne, vice-président de l'AMF
- **Charlotte BLANDIOT-FARIDE**, maire de Mitry-Mory (77), vice-présidente de l'AMF (sous réserve)

► Des maires au plus près du terrain et parfois désemparés...

Les maires sont au contact direct de la petite délinquance, les déchets abandonnés au coin d'un bois, la citerne de gasoil qui fuit, les autres petites pollutions par exemple. Quels sont leurs moyens d'action ? Comment peuvent-ils agir efficacement et quand faut-il alerter d'autres acteurs, un autre niveau ?

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Maxime BELTZUNG**, maire de Masevaux-Niederbruck (68), président des Brigades vertes d'Alsace,
- **Romain JANSON**, chef de brigade de l'environnement à la communauté d'agglomération de Saint Quentin (02),
- **Sylvain GUINAUDIE**, président du Smicval (33)
- **David NEBOR**, maire de Petit-Bourg (971)

► ... avec de fortes attentes vis-à-vis des services de l'État

Les pouvoirs publics se sont emparés du sujet depuis une dizaine d'années. Pourquoi les maires conservent-ils une impression d'impuissance de l'État ? Pourquoi les relations avec les différents services de l'État restent aussi compliquées ?

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Vincent COISSARD**, sous-directeur, ministère de la Transition écologique / DGPR / SDDEC,
- **Général Sylvain NOYAU**, chef du Commandant pour l'environnement et la santé de la Gendarmerie nationale (CESAN),
- **Olivier THIBAUT**, directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Forum animé par **Henri WEILL**, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

À MOINS DE DEUX ANS DES ÉLECTIONS : ABOUTIR ENFIN SUR LE STATUT DE L'ÉLU

MARDI 19 NOVEMBRE 2024 DE 10H À 11H30 | FORUM – SALLE EGALITÉ

Les démissions plus élevées que par le passé sont notamment révélatrices de conditions de plus en plus difficiles de l'exercice du mandat municipal.

L'échéance du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2026 appelle à repenser urgemment les conditions dans lesquelles les futurs élus vont être amenés à exercer leur mandat.

Le statut de l'élu a récemment fait l'objet de nombreuses propositions, fruits des travaux parlementaires mais également de l'AMF. Il est temps de passer à leur traduction concrète, en identifiant en priorité les améliorations qui font consensus. Le texte voté par le Sénat constitue, à ce titre, une base de travail essentielle.

De même, dans un souci de cohésion des équipes municipales et afin de garantir un nombre suffisant de candidats dans les petites communes, il convient également d'engager une réflexion sur les assouplissements nécessaires au fonctionnement du conseil municipal.

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR :

- **Catherine LHÉRITIER**, maire de Valloire-sur-Cisse (41), présidente de l'Association des maires de Loir-et-Cher, co-présidente du groupe de travail sur les conditions d'exercice des mandats locaux de l'AMF,
- **Frédéric ROIG**, maire de Pégairolles-de-l'Escalette (34), président de l'Association des maires de l'Hérault, co-président du groupe de travail sur les conditions d'exercice des mandats locaux de l'AMF

► Statut de l'élu : cap vers la traduction concrète des propositions

Si la nécessité impérieuse d'améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux est très largement partagée par l'ensemble des parties prenantes, que faire pour aboutir, dès 2025, à la mise en œuvre concrète des nombreuses propositions ? Outre l'identification des mesures susceptibles de faire consensus, dans ce contexte budgétaire contraint, cette séquence sera également l'occasion de déterminer le vecteur législatif le plus efficace permettant une adoption rapide de la réforme tant attendue.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67), secrétaire générale de l'AMF,
- **Stéphane DELAUTRETTE**, député de Haute-Vienne (87), président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale
- **Martial FOUCAULT**, professeur des universités à Sciences Po, Paris.

Avec l'intervention de **Françoise GATEL**,
ministre déléguée, chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat

Présentation, par **Didier DEMAZIÈRE** et **Jérôme PÉLISSE** (sociologues, CNRS/Sciences Po), des résultats de l'enquête « Être maire aujourd'hui : engagés, débordés, malmenés : quels effets sur la santé ? »

► Fonctionnement du conseil municipal : quelles solutions pour dynamiser l'exercice quotidien du mandat et renforcer la cohésion entre les élus ?

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Violette SPILLEBOUT**, députée du Nord (59),
- **Nadine BELLUROT**, sénatrice de l'Indre (36),
- **Christophe IACOBBI**, maire d'Allons (04),
- **Florent ROSSI**, adjoint au maire d'Auribeau-sur-Siagne (06), président de l'Association des jeunes élus de France (AJEF).

Forum animé par **Christophe ROBERT**, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LES POINTS-INFO LE RENDEZ-VOUS DES COMMUNES NOUVELLES



MARDI 19 NOVEMBRE 2024

DE 10H À 11H30 | POINT-INFO – SALLE DÉMOCRATIE

Ce rendez-vous des maires de commune nouvelle (élus de commune nouvelle mais également élus porteurs d'un projet au 1er janvier 2025) a pour objectif que les édiles se rencontrent, échangent sur leurs expériences et bonnes pratiques et partagent leurs défis spécifiques.

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE)

- **Philippe CHALOPIN**, maire de Baugé-en-Anjou (49),
- **Philippe CARRERE**, maire de Morcenx-la-Nouvelle (40),
- **Jean-Marc VASSE**, maire de Terres-de-Caux (76).

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LES POINTS-INFO ATELIER FONPEL



MARDI 19 NOVEMBRE 2024

DE 11H30 À 13H | POINT-INFO – SALLE DÉMOCRATIE

Comment préparer votre retraite d' élu local ?

Les élus locaux connaissent assez peu leurs droits à retraite. Forts de leurs engagements auprès de leurs collectivités, ils négligent souvent leurs conditions personnelles. Parmi les nombreux droits et devoirs inscrits dans le « statut de l'élu », la retraite tient une place non négligeable dans la protection sociale des élus locaux. Arrivée à la deuxième moitié du mandat, il paraît important de rappeler aux élus qu'il leur faut préparer l'après-mandat.

Présentation des statistiques et état de lieux des droits des élus

Martial FOUCAULT, professeur des universités à Sciences Po Paris, présente les statistiques qu'il a pu recueillir lors de son enquête menée en 2023.

Judith MWENDO, responsable du Département administration et gestion communale à l'AMF, présente les dernières avancées en la matière et rappelle le contexte de la retraite des élus locaux.

Perspectives et recommandations

Professionnels et élus font un état du financement de la retraite et de la prévoyance en France, présentent notamment la solution de la retraite supplémentaire avec des exemples, s'expriment sur l'intérêt d'une gestion technique de la qualité et montre une gestion financière en lien avec les territoires.

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **David LAGLEYZE** maire d'Etriché (49), Groupama, membre du conseil d'administration de l'Association FONPEL,
- **Stéphanie CARIOU-HELLEC**, directrice générale de CNP Retraite,
- **Christian LEMAIRE**, ancien expert auprès de l'Autorité européenne de supervision des fonds de pension et des assureurs et président de Fonpel Distribution,
- **Armelle MAGAT**, directrice du marché des élus chez Relyens (acteur majeur de la protection sociale auprès des collectivités territoriales),
- **Nicolas THILLIEZ**, associé Galéa & associés, expert dans les missions relatives aux régimes de retraite
- **Jean-Paul LEFEBVRE**, conseiller municipal de Noisy-le-Sec (93), secrétaire général de FONPEL

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

MIEUX INTÉGRER LES COMMUNES DANS LES POLITIQUES EUROPÉENNES



MARDI 19 NOVEMBRE 2024 DE 10H À 12H | FORUM – SALLE FRATERNITÉ

30 ans après Maastricht, un nouveau mandat parlementaire voit le jour et la nouvelle Commission européenne reste à déterminer à l'aune de la préparation du nouveau budget 2027/2034.

Les communes et EPCI ont indéniablement une place auprès de ces instances et un rôle à jouer dans ces politiques. Quelles interactions existent et comment les renforcer ?

FORUM CO-PRÉSIDIÉ PAR

- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72), vice-président de Le Mans Métropole, co-président de la commission Europe de l'AMF, vice-président de l'AMF,
- **Thibaut GUIGNARD**, maire de Plœuc-l'Hermitage (22), vice-président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, co-président de la Commission Europe de l'AMF.

► Les communes en Europe, une place à fortifier

Premier échelon de la démocratie, les communes et EPCI assurent quotidiennement un service public de proximité ; services plébiscités par les concitoyens. Prendre en compte les intérêts locaux dès la conception des politiques européennes est un impératif car leur réalisation est locale. C'est cette concrétisation locale qui permet aux populations d'accepter l'Europe et ses actions, que ce soit en milieu urbain, mais a fortiori dans le monde rural. Quelle place pour les communes dans le processus européen et comment renforcer leur rôle pour accroître la prise en compte de leurs intérêts à Bruxelles ?

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Mélanie LEPOULTIER**, maire de Sommervieu (14), vice-présidente du conseil départemental du Calvados,
- **Pierre JOUVET**, député européen,
- **Conrado ESCOBAR LAS HERAS**, maire de Logroño (Espagne)
- **Olivier RIVIERE**, maire de Saint-Philippe (974)

► Quelles politiques européennes pour quelles politiques locales ?

L'organisation territoriale de chaque pays européen est unique. Si en France c'est le terme de collectivités territoriales qui est utilisé, d'autres pays européens et l'Union européenne parlent d'autorités locales. Différentes politiques européennes concernent ces autorités locales, au premier rang de laquelle la politique de cohésion. C'est la politique qui investit le plus dans les territoires et ce dans de nombreux domaines de compétences. Sa défense et sa simplification sont devenues, à chaque programmation, une réelle bataille. Mais à chaque politique européenne correspond une politique locale, dont il s'agira ici de dresser un panorama afin de mieux comprendre et naviguer dans l'environnement européen.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Anne JOUANJAN**, maire de Boën-sur-Lignon (42),
- **Nora MEBAREK**, députée européenne, vice-présidente de la Commission REGI ,
- **Rémi DARMON**, maire d'Orsay (91) (sous réserve)

Forum animé par Julie MERCKLING, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

POLITIQUE SPORTIVE : SAISIR LA BALLE AU BOND APRÈS LES JEUX



MARDI 19 NOVEMBRE 2024 DE 10H À 12H | FORUM – SALLE NATION

Deux mois après la fin des JOP, quelles seront les perspectives du sport français pour les prochaines années ? Les Jeux auront été un puissant catalyseur pour la politique sportive du pays avec des investissements importants dans les équipements sportifs et de fortes ambitions dans le développement des activités physiques et sportives.

Il s'agira d'assurer la trace qu'ils laisseront dans la politique sportive du pays alors que le sport est confronté à de nouveaux enjeux. Comment articuler les injonctions contradictoires entre la nécessité du développement des équipements sportifs et les impératifs de sobriété énergétique ou foncière dans un contexte financier contraint ?

Les sportifs changent également : comment intégrer les nouvelles formes de pratiques dans les politiques sportives locales ? Comment faire face à la baisse de l'engagement associatif, au cœur du modèle sportif français ?

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **David LAZARUS**, maire de Chambly (60), président de l'Agence nationale du sport
- **Noelle CHENOT**, maire de Surzur (56), vice-présidente de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

► Nouveaux sportifs, nouvelles pratiques : comment les accompagner

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Jean-Pierre HUNCKLER**, 1er vice-président de la Fédération française de basket-ball,
- **Frédéric SANAU**, directeur général de l'ANS,
- **Marie-Amélie LE FUR**, présidente du Comité paralympique et sportif français.

► Disposer d'équipements sportifs dans un contexte contraint

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Dr André ATALLAH**, maire de Basse-Terre (971),
- **Grégory DOUCET**, maire de Lyon (69)
- **Alice MOREL**, maire de Bellefosse (67) ,
- **Christine GUILLEMY**, maire de Chaumont (52)

Forum animé par Stéphane MENU, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

GESTION DE L'EAU : DES ENJEUX DE FINANCEMENT ET DE GOUVERNANCE



MARDI 19 NOVEMBRE 2024 DE 11H30 À 13H | FORUM – SALLE LIBERTÉ

Le contexte des changements climatiques multipliant les sécheresses et pénuries depuis plusieurs années nous rappelle que l'eau est une ressource précieuse et indispensable à la vie sur le territoire français ultra-marin comme métropolitain. La gestion de l'eau, sa protection, sa mise en valeur, le développement de la ressource, sont au cœur d'enjeux de gouvernance et de financement nationaux et locaux.

Les services publics d'eau et d'assainissement assurent quotidiennement des missions essentielles, guidés par le respect des équilibres naturels et de l'intérêt général. Aujourd'hui plus encore, ils doivent faire face à une multitude de défis parmi lesquels :

- Une raréfaction de la ressource en eau sur le territoire métropolitain et ultra-marin avec des conséquences sur la quantité d'eau disponible et sa répartition ;
- La détérioration globale de la qualité de l'eau brute avec des conséquences sur la qualité de l'eau disponible et la présence croissante des pollutions diffuses sur la ressource (des pollutions de l'eau provenant de diverses sources telles que les milieux industriels, agricoles et domestiques ; des substances polluantes comme les nitrates, phosphates, résidus médicamenteux, pesticides et micropolluants, PFAS) ;
- La protection des captages d'eau potable ;
- La hausse des dépenses de traitement de l'eau pour les collectivités et leurs services ;
- La nécessaire modernisation des réseaux en raison du vieillissement des installations ;
- Des conflits d'usage liés à l'eau ;
- Le renforcement et l'accroissement des normes régissant l'eau potable.

FORUM PRÉSIDÉ PAR

- **Bertrand HAUCHECORNE**, référent AMF sur les Politiques de l'eau, maire de Mareau-aux-Prés (45).

► **Le modèle de financement de la gestion de l'eau est-il suffisant pour prendre en compte les enjeux et les investissements nécessaires ? Quelles sont les évolutions à prévoir ?**

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **André FLAJOLET**, maire de Saint-Venant (62), président du comité de bassin Artois-Picardie
- **Régis TAISNE**, chef de département Cycle de l'eau à la FNCCR
- **Ferdy LOUISY**, maire de Goyave (971)

► **Quels modèles d'organisation territoriale permettraient de relever les défis posés par la gestion de l'eau et de l'assainissement ?**

Le gouvernement a récemment annoncé un assouplissement de la Loi NOTRe qui impose le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, au plus tard le 1er janvier 2026. Où en est-on ?

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Joël BALANDRAUD**, maire d'Évron (53), président de l'Association des maires de Mayenne et vice-président de l'AMF,
- **Danielle MAMETZ**, maire de Boeseghem (59), vice-présidente de la FNCCR,
- **Alain MATHERON**, président de la communauté de communes du Pays Diois (26),
- **Dominique PEDUZZI**, maire de Fresse-sur-Moselle (88), président de la communauté des Ballons des Hautes Vosges, président de l'association des maires des Vosges.

Forum animé par Jean-Philippe ARROUET, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LES CCAS CONFRONTÉS À L'EXPLOSION DES BESOINS



MARDI 19 NOVEMBRE 2024
DE 11H30 À 13H | FORUM – SALLE EGALITÉ

L'augmentation de la précarité sur le territoire ou encore du nombre de personnes âgées dépendantes ayant besoin d'un accompagnement à domicile ou d'une prise en charge en établissement impacte très directement les communes qui observent une montée en puissance du nombre de personnes sollicitant une aide du centre communal d'action sociale (CCAS). Par sa proximité avec les habitants, le CCAS est la première porte d'entrée vers laquelle se tournent naturellement les administrés confrontés à une situation complexe quelle qu'en soit la raison (liées à leur situation économique et/ou leur âge) et la durée (difficulté ponctuelle ou durable).

Face à cette augmentation des demandes et des budgets plus que jamais contraints pour les collectivités locales, comment le CCAS, acteur incontournable des politiques sociales, pourra-t-il continuer de mener à bien ses missions à moyens financiers constants ?

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Luc CARVOUNAS**, maire d'Alfortville (94), co-président de la commission des Affaires sociales de l'AMF, vice-président de l'AMF, président de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS),
- **Marylène MILLET**, maire de Saint-Genis-Laval (69), co-présidente de la commission des Affaires sociales de l'AMF.

Grand témoin : Jean STELLITTANO, secrétaire national du Secours populaire français

► Des CCAS en première ligne face à la hausse de la précarité et aux nouveaux publics

Attachés à la transversalité des réponses faites aux personnes sollicitant une aide du CCAS, les maires doivent composer avec des partenaires associatifs confrontés à d'importantes difficultés financières qui peuvent les contraindre à diminuer les services proposés dans un contexte d'augmentation des demandes, de diversification des publics ou encore d'augmentation générale des coûts (par exemple, pour ce qui concerne l'aide alimentaire, d'augmentation des coûts des denrées liée à l'inflation).

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Agnès BOURGEOIS**, maire de Rezé (44),
- **Luc-Louison CLÉMENTÉ**, maire de Schoelcher (972)(sous réserve),
- **Francesca FELIX**, première adjointe de Matoury (973), présidente de l'UDCCAS de la Guyane,
- **Ali MOUSSA BEN MOUSSA**, maire de Bandré (976).

► Le CCAS, un acteur incontournable pour répondre aux besoins des personnes âgées

Le nombre de personnes âgées d'au moins 75 ans doublera d'ici à 2050. De plus, en 2040, 3 millions de personnes âgées présenteront des incapacités sévères à modérées mais, dans le même temps, compte tenu des évolutions démographiques et sociétales, le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age anticipe une diminution du nombre d'aidants potentiels. Les EHPAD ainsi que les services d'aides à domicile interpellent également les CCAS sur leurs très grandes difficultés financières et le risque de fermetures ou de diminutions des services. Ces constats appellent dès à présent la mise en place de réponses d'ampleur prenant en compte ces difficultés et surtout l'ensemble des besoins actuels et à venir des personnes âgées.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Annie BRAS-DENIS**, maire de Plouaret (22), membre du Collectif des maires et territoires en résistance pour le grand âge,
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), vice-président de l'AMF

Forum animé par **Philippe POTTIÉE-SPERRY**, journaliste



18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

**SÉANCE D'OUVERTURE
DU 106^e CONGRÈS
DES MAIRES**



Les communes... Heureusement !

MARDI 19 NOVEMBRE 2024

14H À 17H30 – GRAND AUDITORIUM

14H00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

- Présentation du rapport d'activité par Murielle FABRE, secrétaire générale de l'AMF
- Présentation du rapport financier par Antoine HOMÉ, trésorier général de l'AMF

14H30

**ACCUEIL PAR DAVID LISNARD,
PRÉSIDENT DE L'AMF**

14h35

**INTERVENTION D'ANNE HIDALGO, MAIRE DE PARIS,
VICE-PRÉSIDENTE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

14H45

**OUVERTURE DES ASSISES FRANCO-UKRAINIENNES
DES COLLECTIVITES LOCALES**

15H15

SOLIDARITÉ HANDICAP

15H45

**DISCOURS DE DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF
ET D'ANDRÉ LAIGNEL, PREMIER VICE-PRÉSIDENT
DÉLÉGUÉ DE L'AMF**

16H30

**DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRALE SUR LE THÈME :
« LES COMMUNES... HEUREUSEMENT ! »**

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

ASSISES FRANCO-UKRAINIENNES TRANSFORMER L'ÉLAN DE SOLIDARITÉ EN POLITIQUE À LONG TERME



MARDI 19 NOVEMBRE 2024
DE 15H À 17H30 – SALLE FRATERNITÉ

Dès le début de l'agression russe en Ukraine, la mobilisation des collectivités locales, mais aussi celle des citoyens et des entreprises françaises, a été importante à travers de nombreuses actions: soutiens financiers à travers des dons et de l'aide humanitaire, mais aussi mise en place d'initiatives pour accompagner les Ukrainiens en France.

C'est pour confirmer cet élan de solidarité et soutenir la reconstruction du pays que l'AMF et son réseau d'associations départementales, Départements de France et Régions de France, sous l'égide de Territoires Unis, ont décidé d'organiser les Assises franco-ukrainiennes des collectivités locales, et suivent les travaux de la Commission Nationale de la Coopération décentralisée (CNCD), vice-présidée par Patrick MOLINOZ.

Sous le haut patronage du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël BARROT, de Pierre HEILBRONN, envoyé spécial du Président de la République pour la reconstruction en Ukraine, ces Assises se tiendront dans l'enceinte du 106e Congrès des maires de France, Porte de Versailles à Paris, le mardi 19 novembre après-midi.

Il est apparu opportun de réunir les collectivités territoriales françaises, les entreprises et la société civile qui souhaitent, dès à présent, s'engager dans l'aide à la reconstruction de l'Ukraine, avec les pouvoirs publics ukrainiens et leurs représentants. Une occasion d'échanger autour des différentes formes de coopération qui aboutiraient et contribueraient à reconstruire les infrastructures, à encourager la résilience des Ukrainiens et à établir des relations structurées avec un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

L'objectif de ces Assises est de répondre aux besoins des Ukrainiens. Ce sera donc aussi l'occasion de travailler et se mobiliser pour trouver tous les moyens permettant de transformer l'élan de solidarité en politique locale à long terme.

Les débats porteront sur le renforcement des partenariats entre les collectivités françaises et ukrainiennes, mais également sur la sensibilisation des acteurs économiques, notamment les PME, aux enjeux et aux opportunités de la reconstruction de l'Ukraine. Pour les acteurs impliqués, cela représente une occasion unique de promouvoir les échanges économiques, commerciaux et d'investissement entre les deux pays et leurs collectivités respectives.

Plusieurs moments se succéderont et viendront rythmer ces Assises : un temps solennel et des débats plus techniques afin que les participants, qu'ils soient élus locaux, représentants de la société civile ou encore du monde économique, viennent échanger leurs réflexions et futures actions en faveur de la reconstruction de l'Ukraine, notamment la rédaction d'un vade-mecum à destination des collectivités françaises.

► **Etats des lieux : quels besoins exprimés des collectivités ukrainiennes ?**

Au plus près du terrain et pour répondre aux besoins concrets des Ukrainiens, il s'agira ici d'anticiper les prochains besoins et de planifier, aux côtés des autorités ukrainiennes, les différentes phases de la reconstruction. Il s'agira aussi pour les Ukrainiens d'identifier ce que les collectivités territoriales peuvent ou ne peuvent pas faire.

► Collectivités territoriales françaises et ukrainiennes, comment coopérer ?

En France, les collectivités territoriales ont la possibilité d'agir à l'étranger dans trois domaines :

- La coopération sur l'ensemble de leurs compétences, savoir-faire et expertise ;
- L'aide au développement, qui concerne l'ensemble des financements apportés par les acteurs publics (AFD, bailleurs mondiaux, ministère des affaires étrangères...) des pays les plus favorisés pour améliorer les conditions de vie dans les pays moins favorisés ;
- L'aide humanitaire.

Il s'agira ici de décrypter les différents moyens de coopération possibles pour les collectivités françaises qui souhaitent s'engager avec leurs homologues ukrainiens.

► Quelle reconstruction économique ? Le rôle des collectivités aux côtés des entreprises

Restauration des infrastructures et des services sociaux, de l'énergie, des transports, du logement et mobilisation du secteur privé sont au cœur des priorités immédiates de reconstruction et de redressement pour garantir le fonctionnement et la résilience économique du pays à long terme.

Il s'agit ici de positionner les entreprises françaises et le tissu économique français, aux côtés des collectivités locales, en soutien de l'Ukraine.

► Société civile et aide humanitaire : des actions toujours en cours ?

Dans les premiers temps de la guerre, la France, grâce au soutien et à la mobilisation de ses collectivités territoriales et des citoyens français, a été le premier et le principal contributeur de l'aide humanitaire européenne et internationale à destination de l'Ukraine et de ses citoyens.

Après plus de deux ans de conflit, les besoins humanitaires sont toujours une priorité. Médicaments, dispositifs médicaux, véhicules de secours et d'enlèvement des déchets, équipement de chauffage...

Est-il toujours possible et nécessaire de fournir une aide humanitaire, par quels biais ?

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES

ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

ATELIERS AGORA
MARDI 19 NOVEMBRE



SE PRÉPARER ET GÉRER LE RISQUE CYBER DE 10H À 11H

Dans un monde de plus en plus connecté, les collectivités locales font face à des menaces cyber croissantes qui mettent en péril la sécurité des données, l'intégrité des services publics et la confiance des citoyens. Qu'il s'agisse de ransomware, de phishing ou de dénis de service, les cyberattaques peuvent entraîner des conséquences désastreuses, tant financières que réputationnelles.

La prévention et la gestion des risques cyber sont donc essentielles pour assurer la continuité des services et protéger les informations sensibles (informations personnelles des citoyens aux infrastructures critiques).

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Raphaël MAUREL**, directeur général de l'Observatoire de l'éthique public (OEP)

LES CONFLITS DE VOISINAGE : QUAND ÉLU RIME AVEC MÉDIATION DE 11H À 12H

Les conflits de voisinage, souvent sources de tensions au sein des collectivités, peuvent impacter la qualité de vie et la cohésion sociale. En tant que maire, il est essentiel de jouer un rôle actif dans la médiation et la résolution de ces conflits pour garantir un environnement harmonieux. En prenant des mesures proactives pour gérer les conflits de voisinage, le maire peut transformer des tensions en opportunités de dialogue et de solidarité.

À partir de cas concrets et de situations vécues les animateurs détailleront une boîte à outils pour les élus afin d'endosser le rôle de médiateur de conflits.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Myriam RIMBAUD FOUGERES**, formatrice AMF et médiatrice professionnelle
- **Jean-Louis LASCOUX**, initiateur de la profession de médiateur, de l'ingénierie relationnelle, président de la médiation professionnelle

10 BONNES RAISONS POUR VENIR TRAVAILLER DANS MA COMMUNE DE 12H À 13H

La fonction publique joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre société. Cependant, face à des défis croissants, tels que la pénurie de personnel, l'évolution des attentes des jeunes générations et la concurrence du secteur privé, il est crucial de repenser son attractivité.

Ce temps fort se propose d'explorer les leviers pour faire de la fonction publique un choix de carrière désirable et valorisant. Élaborer des pistes d'action pour améliorer l'image, les conditions de travail et les perspectives de carrière au sein de la fonction publique. Quelles améliorations sont nécessaires pour fidéliser et motiver les agents publics ?

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **François MEYER**, directeur de l'offre numérique et événementielle au CNFPT
- **Thomas FROMENTIN**, président de l'Agglomération de Foix-Varilhes et vice-président d'intercommunalités de France (sous réserve)

18 AU 21 NOVEMBRE

20 | **106^e CONGRÈS** ET DES PRÉSIDENTS
24 | **DES MAIRES** D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

MERCREDI
20 NOVEMBRE
2024



**Les communes...
Heureusement !**

 **amf**
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LES COMMUNES RURALES EN TRANSFORMATION : AGIR POUR NE PAS SUBIR



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 10H À 12H30 | DÉBAT – GRAND AUDITORIUM

Dans un contexte de transformations de la société, les communes et intercommunalités rurales se réinventent. Leurs moyens étant de plus en plus limités, comment peuvent-elles se réorganiser en lien avec l'intercommunalité ? Comment peuvent-elles se réapproprier leurs compétences et répondre aux demandes des habitants (se loger, se déplacer, accéder aux services) ? Qui pour les accompagner ?

Ce débat s'attachera, dans un premier temps à partager le constat des difficultés et de voir comment repenser les organisations pour les dépasser (gouvernance, communes nouvelles, PETR...) dans l'objectif de répondre aux besoins des habitants et d'anticiper les transformations sans pour autant les subir. Sur la base de témoignages, ce débat permettra ensuite de développer des exemples concrets et innovants portés par des maires et présidents d'intercommunalité. Il s'agira également d'identifier les moyens d'action et les accompagnements possibles notamment de la part des départements, de l'Europe ou encore en partenariat avec les acteurs privés solidaires d'un développement du territoire équilibré et d'un accès aux services dont ils sont eux-mêmes bénéficiaires.

DÉBAT CO-PRESIDÉ PAR :

- **Cécile GALLIEN**, maire de Vorey-sur-Arzon (43), co-présidente de la commission des Communes et des territoires ruraux de l'AMF,
- **Christian MONTIN**, maire de Marcolès (15), président de l'Association des maires du Cantal.

Introduction par **François PHILIZOT**, président du Conseil d'orientation de l'observatoire des territoires

► Les constats partagés sur les moyens d'action des communes en lien avec leur intercommunalité sur leurs compétences respectives : retrouver du souffle pour l'action locale

Un tiers de la population française est rurale et mérite d'être considéré dans ses attentes (se loger, avoir un emploi, accéder au numérique, aux soins et aux services, se déplacer ...) comme tout concitoyen. Les élus locaux ont à cœur d'y répondre mais force est de constater que les périmètres des intercommunalités et les moyens d'accompagnement des communes rurales les plus fragiles, les moins dotés en ingénierie et en moyens financiers, restent réduits. Cette séquence sera l'occasion de partager le constat des difficultés et de réinterroger la solidarité au sein du territoire.

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE :

- **Laurence PEREZ**, maire de Saint-Jean-de-Galaure (26),
- **Jocelyn SAPOTILLE**, maire du Lamentin (971), président de l'Association des maires de Guadeloupe,
- **Thierry BOIDÉ**, maire de Saint-Géraud-de-Corps (24).

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

DE 10H À 12H30 | DÉBAT – GRAND AUDITORIUM

▶ **Partager les compétences et répondre aux demandes des habitants : Quels outils pour aider les collectivités locales rurales ou partenariats mobiliser (départements, région, Europe, secteur privé...) ?**

Sur la base de témoignages et d'exemples concrets et innovants, cette séquence s'attachera à montrer quelles sont les organisations ou réorganisations possibles (modèles de gouvernance au sein des intercommunalités, communes nouvelles, PÉTR, délégations avec le département, ...), pour répondre aux besoins des habitants et anticiper les transformations sans pour autant les subir. Le débat s'attachera à montrer des types d'accompagnement et de partenariats avec le secteur privé (partage des valeurs en matière d'agrivoltaïsme par exemple).

Un focus sera fait sur l'accompagnement de l'Europe qui s'intéresse aux communes rurales et ont des programmes dédiés.

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE :

- **Jean-François GUILLAUME**, maire de Ville-en-Vermois (54),
- **Coralie SAURAT**, présidente de la communauté de communes de la Matheysine (38)
- **Stéphane DELAUTRETTE**, député de Haute-Vienne, président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, président de l'ANPP – Territoires de projet,
- **Isabelle LE CALLENNEC**, députée européenne,
- **Bruno FAURE**, président du Conseil départemental du Cantal,
- **Eric LOMBARD**, directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Avec la présence de **Françoise GATEL**,
Ministre déléguée en charge de la ruralité, du commerce et de l'artisanat.

Débat animé par **Jean DUMONTEIL**, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

QUAND LA SANTÉ MENTALE SE DÉGRADE, COMPRENDRE POUR AGIR



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 9H30 À 11H | FORUM – SALLE LIBERTÉ

20 % de la population sont concernés par des troubles psychiques, la détresse psychologique des jeunes est en très forte augmentation... Cette dégradation de la santé mentale a des répercussions dans l'ensemble des sphères de la société : école, jeunesse, travail, familles, mais aussi dans les communes.

À l'heure où les hôpitaux psychiatriques ne peuvent plus répondre à l'ensemble des demandes et que les délais d'attente dans les structures médico-sociales sont considérables, les actions de prévention pour l'ensemble de la population en amont mais également en aval des hospitalisations pour les personnes malades, se révèlent essentielles et les communes disposent de nombreux leviers pour prendre soin de la santé mentale de leurs habitants.

Ouverture par Angèle MALATRE-LANSAC, déléguée générale de l'Alliance pour la Santé mentale

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Frédéric CHÉREAU**, maire de Douai (59), co-président de la commission Santé de l'AMF, vice-président de l'AMF,
- **Claire PEIGNÉ**, maire de Morancé (69), présidente de l'Association des maires Rhône et Métropole de Lyon, co-présidente de la commission Santé de l'AMF.

Grand témoin: Etienne POT, délégué interministériel en charge de la stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement

▸ Prendre en charge les cas complexes dans un contexte de dégradation de l'offre de soins psychiatriques

Cette première séquence permettra de faire un point d'étape sur la situation avant d'évoquer la prise en charge des cas complexes auxquels les maires sont confrontés, notamment dans le cas des hospitalisations d'office ou des différents impacts sur la voie publique ou dans un cadre privé. Si la santé mentale ne peut s'envisager uniquement sous l'angle de la crise, il s'agit d'un aspect qui ne peut être négligé, notamment en raison de l'augmentation du nombre de personnes concernées par un trouble et des difficultés d'accès renforcées à un accompagnement psychiatrique.

▸ Agir pour prendre soin de la santé mentale de l'ensemble de la population

Cette séquence présentera différents outils de prévention à la main des maires tels que le contrat local de santé mentale (CLSM). La crise sanitaire a entraîné une prise de conscience des enjeux liés à la santé mentale et les municipalités sont désormais nombreuses à mettre en place des CLSM, instances jugées très intéressantes et permettant de dresser des diagnostics de territoire. Les CLSM permettent d'agir sur des sujets liés à la prévention, au repérage, à la stigmatisation... Ils traitent également des cas complexes et contribuent à coordonner les actions des professionnels notamment des professionnels de santé.

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Daniel FASQUELLE**, maire du Touquet-Paris-Plage (62), membre du groupe d'experts nommé par le Premier ministre sur le sujet de la santé mentale,
- **Gilles GASCON**, maire de Saint-Priest (69),
- **Nicolas LEFEBVRE**, adjoint au maire de Bailleul (59), président du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres,
- **Antoine PELISSOLO**, premier adjoint au maire de Créteil (94), psychiatre, Chef de service au CHU Henri-Mondor,
- **Nicole DUBRE-CHIRAT**, députée du Maine-et-Loire, rapporteure de la Mission d'information sur la prise en charge des urgences psychiatriques.

Forum animé par **Frédéric CHÉREAU** et **Claire PEIGNÉ**

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES

ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

FINANCES INTERCOMMUNALES, COOPÉRER AVEC LES COMMUNES POUR MIEUX AGIR AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 9H30 À 11H | FORUM – SALLE EGALITÉ

Les intercommunalités et les communes sont attendues pour porter une part significative des enjeux de la transition écologique et énergétique.

Ce forum sera l'occasion de réunir les élus des intercommunalités et des communes afin de faire le point sur les initiatives portées par les intercommunalités en matière d'organisation (ingénierie financières et techniques) et de financement de la transition écologique des territoires (éolien, photovoltaïque, mobilité douce, méthanisation, préservation des écosystèmes naturels, etc.), mais aussi de conforter le rôle des collectivités du bloc communal dans cet objectif d'intérêt national.

Il permettra également de montrer les différents outils de gouvernance financière à leur disposition notamment sous l'angle des pactes financiers et fiscaux (partage d'IFER, fonds de concours, DSC etc.).

Cette séquence sera enfin l'occasion d'appeler à un cadre plus souple pour organiser un partage financier et fiscal entre les communes et leur intercommunalité.

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL**, maire d'Albi (81), présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, co-présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF,
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), président de la communauté de communes d'Issoudun, co-président de la commission Intercommunalité de l'AMF, 1er vice-président délégué de l'AMF,
- **Jean-François VIGIER**, maire de Bures-sur-Yvette (91), vice-président de l'AMF.

► Comment communes et intercommunalités peuvent-elles soutenir des projets en faveur de la transition écologique ?

Retour sur les enseignements du rapport sénatorial « Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité », de novembre 2023.

► Quels outils de gouvernance financière et fiscale peuvent accompagner cette politique ?

Témoignages de territoires menant des pactes financiers et fiscaux dans le but de développer des politiques de transition écologique par des fonds de concours fléchés sur la valorisation des espaces naturels, la déclinaison du PCAET ou des politiques en faveur d'implantation de nouvelles énergies (partage de fiscalité IFER à la suite de l'implantation d'éoliennes ou photovoltaïques).

AVEC LA PARTICIPATION PRESENTIE DE

- **Marie DUCAMIN**, maire de Saint-Jacques-de-la-Lande (35), vice-présidente de Rennes Métropole, présidente de l'Agence France locale (AFL-ST),
- **Guillaume GUÉRIN**, président de la métropole de Limoges (87), vice-président de l'AMF,
- **Nicolas MAYER-ROSSIGNOL**, maire de Rouen (76), président de la métropole de Rouen,
- **Guy BENNAROCHE**, sénateur des Bouches-du-Rhône.

Forum animé par Philippe POTTIÉE-SPERRY

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LES NOUVELLES FORMES D'EXPLOITATION MINIÈRE, UN ENJEU POUR LES COMMUNES



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 9H30 À 11H | POINT-INFO – SALLE DÉMOCRATIE

L'activité minière fait l'objet d'un nouvel intérêt. Après plusieurs décennies de réduction progressive des puits et de l'activité, il est question de relancer l'exploitation minière, en ouvrant éventuellement de nouvelles mines, mais aussi en développant des activités innovantes dans les anciens sites existants.

Le code minier est ancien et il a été actualisé à plusieurs reprises, mais il reste encore insuffisant sur la gestion des anciens sites miniers, la réparation des éventuels dommages, mais aussi la fiscalité minière. En dehors de la possibilité d'ouvrir de nouveaux sites miniers, de nouvelles technologies sont en développement : l'exploitation des gaz de mines ou l'hydrogène natif.

POINT INFO CO-PRÉSIDÉ PAR (SOUS RÉSERVE) :

- **Jean-François BARNIER**, vice-président du Conseil départemental de la Loire (42),
- **Jean-Pierre KUCHEIDA**, président de l'Association des communes minières (62).

► Un passé à prendre en compte

Si la plupart des puits miniers sont maintenant fermés, ils ont laissé des traces dans le paysage et dans le sous-sol. Les galeries souterraines fragilisent les sols en surface, la réalisation des plans de prévention des risques miniers est parfois difficile en raison d'archives lacunaires. De plus l'abandon de l'exploitation se traduit parfois par des pollutions. La disparition des compagnies minières laisse également la réparation des dommages sans financement, trop souvent à la charge des collectivités.

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE

- **Karine DERUELLE**, maire de Marles-les-Mines (62),
- **Michel-Ange JEREMIE**, maire de Sinnamary (973), président de l'Association des maires de Guyane,
- **Jean-Pierre LADRECH**, maire de Firmi (12).

► Regards sur l'avenir

Production d'hydrogène natif, exploitation énergétique du gaz de mines, les anciens sites offrent de nouvelles perspectives. Dans le même temps, l'extraction minière connaît un regain d'intérêt. Où en sommes-nous ? Quelles sont les perspectives de développement ?

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE

- **Jean-Louis BOUSQUET**, maire de Carmaux (81),
- **Alexandre CASSARO**, maire de Forbach (57),
- **Christine DHALLENNE**, conseillère communautaire déléguée de Mulhouse Alsace Agglomération (68).

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LES MAIRES FACE AU TRAFIC DE STUPÉFIANTS



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 9H30 À 11H | FORUM – SALLE FRATERNITÉ

Le trafic de stupéfiants connaît une accélération de développements liés à l'approvisionnement (transport international et national, production locale, ...), à la distribution (violences sur les points de vente et près de services publics, rajeunissement des auteurs, « uber shit » ...), à la consommation (augmentation du nombre de consommateurs, nouveaux produits, banalisation des produits les plus nocifs, ...). Cela implique des conséquences directes pour les maires en matière de sécurité publique, de politique de la jeunesse, de logement, de corruption d'acteurs locaux, de santé, particulièrement dans les petites villes et les secteurs ruraux, ...

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Jean-Paul JEANDON**, maire de Cergy (95), co-président de la commission Prévention de la délinquance et Sécurité de l'AMF,
- **Frédéric MASQUELIER**, maire de Saint-Raphaël (83), co-président de la commission Prévention de la délinquance et Sécurité de l'AMF.

► Vers une extension de la demande et de l'offre sur l'ensemble du territoire national ?

Le rapport sénatorial *Un nécessaire sursaut : sortir du piège du narcotrafic* a constitué une photographie attendue de l'approfondissement des enjeux du trafic s'agissant de la distribution et de la consommation. Quelles sont les conséquences pour les communes dans leur diversité ?

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Jérôme DURAIN et Etienne BLANC**, sénateurs, président et rapporteur de la commission d'enquête *Un nécessaire sursaut : sortir du piège du narcotrafic*.

► Les maires face à l'extension du domaine de lutte : témoignages et attentes

Dans la diversité géographique, démographique et sociale des communes, les maires font face à la lame de fond du narcotrafic. Ils témoignent de leur constat local et s'expriment sur les solutions mises en place et les attentes (sécurité, santé, contre-discours en direction de la jeunesse, ...)

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Edouard MATT**, maire d'Egly (91)
- **José MIRANDE**, maire du Marin (972)
- **Jean-Paul VERMOT**, maire de Morlaix (29)

► Mieux articuler la lutte contre les trafics de drogue entre les maires, les forces de sécurité intérieure et la justice

Mieux articuler la lutte contre les trafics de drogue entre les maires, les FSI et les partenaires. Des solutions sont à développer et à expérimenter pour nourrir la qualité du dialogue et des partenariats avec les forces de sécurité (Éducation nationale, bailleurs, transporteurs...).

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Grégoire DULIN**, procureur de la République du tribunal judiciaire d'Evry
- **Clotilde CHAMPEYRACHE**, maîtresse de conférence (CNAM)
- Des représentants de la gendarmerie nationale et de la police nationale

Avec l'intervention pressentie de **Nicolas DARAGON**, ministre délégué chargé de la Sécurité du quotidien.

Forum animé par **Alexandre TOUZET**

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

ASSURANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES, QUELLES AVANCÉES ?



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 9H30 À 11H | FORUM – SALLE NATION

Depuis quelques années, et plus encore après les émeutes de 2023, les relations entre les collectivités locales et le monde de l'assurance se sont dégradées : résiliations brutales, hausses parfois vertigineuses des primes et des franchises, absences de réponse aux appels d'offres.... Or, les collectivités locales assument une mission d'intérêt général, qui les distingue des autres assurés.

Des travaux ont été conduits en 2024, par la Mission gouvernementale Jean-Yves Dagès/ Alain Chrétien et par la mission d'information de la commission des finances du Sénat, portée par Jean-François Husson.

Les rapports de ces deux missions formulent des propositions convergentes. Ils soulignent notamment l'urgence d'offrir une solution aux collectivités qui d'ores et déjà, ne trouvent pas d'assureur et à celles, nombreuses, qui risquent de se trouver dans cette situation du fait d'une résiliation de leur contrat.

Il convient désormais que ces propositions soient prises en compte par le gouvernement et le Parlement et qu'elles puissent être mises en œuvre.

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Alain CHRÉTIEN**, maire de Vesoul (70), président de la communauté d'agglomération de Vesoul, co-président de la commission Développement économique, commerce, tourisme de l'AMF, vice-président de l'AMF,
- **Charlotte GOUJON**, maire de Petit Quevilly (76).

Ce forum sera l'occasion de présenter les recommandations du rapport, puis de débattre des perspectives et modes d'actions à mettre en œuvre à l'occasion de deux séquences :

- ▶ **Présentation des recommandations par les auteurs des rapports**
- ▶ **Perspectives et modes d'action à mettre en œuvre**

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Jean-François HUSSON**, sénateur, rapporteur de la commission finances du Sénat (sous réserve),
- **Jean-Yves DAGES**, ancien président de GROUPAMA, co-président de la mission gouvernementale,
- **Paul ESMEIN**, directeur général de France Assureurs,
- **Martin LANDAIS**, sous-direction des assurances à la DG du Trésor,
- **Edouard VIEILLEFOND**, directeur général de la Caisse centrale de réassurance (CCR).

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

**PRÉSERVER L'ÉCOLE,
FAIRE RÉUSSIR
LES ENFANTS**



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 **DE 11H À 12H30 | FORUM – SALLE LIBERTÉ**

L'école publique se trouve de plus en plus confrontée à une crise de confiance, tant dans son mode de fonctionnement (attractivité du métier d'enseignant, gestion des remplacements, relation avec les parents...), que dans sa difficulté à résorber l'échec scolaire et les inégalités entre élèves. Elle fait face, en outre, à une montée de problèmes liés à la dégradation du climat scolaire et à l'insécurité (harcèlement, incivilités...).

Dans ce contexte tendu, les maires, dans le respect de leurs compétences et des moyens disponibles, demeurent plus que jamais mobilisés pour offrir aux élèves un cadre de travail le plus serein possible à l'école et propice à leur réussite, ainsi que des activités d'éveil sur les temps péri et extrascolaires.

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Delphine LABAILS**, maire de Périgueux (24), co-présidente de la commission Education de l'AMF,
- **Frédéric LETURQUE**, maire d'Arras (62), co-président de la commission Education de l'AMF, vice-président de l'AMF.

▶ Apaiser l'école et garantir le bien-être des enfants

▶ Accompagner l'école grâce aux activités périscolaires

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Marc-Antoine JAMET**, maire de Val-de-Reuil (27), vice-président de la communauté métropolitaine de Seine-Eure,
- **Gilles LEPROUST**, maire d'Allonnes (72), vice-président de la communauté urbaine du Mans Métropole,
- **Marielle MURET-BAUDOIN**, maire de Noyal-sur-Vilaine (35), présidente de l'association des maires d'Ille-et-Vilaine,
- **Fabien GUICHOU**, adjoint au maire de Foix (09),
- **Corine SAUVAGE**, maire de Montamisé (86),
- **Ambdilwahedou SOUMAILA**, maire de Mamoudzou (976)

Avec la présence attendue d'Anne GENETET, ministre de l'Education nationale

Forum animé par Stéphane MENU, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LOGEMENT : RENDRE POSSIBLES ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024
DE 11H À 12H30 | FORUM – SALLE

Le projet de loi logement abordable, aujourd'hui suspendu, avait placé le logement intermédiaire comme pivot de l'accès à un parcours résidentiel pour tous et dans tous les territoires, dans un contexte de crise du logement. Pour les élus, cette approche reste insatisfaisante et manque d'une vision à long terme susceptible de répondre aux attentes des Français. De plus, une évolution du modèle économique et financier de production du logement paraît aujourd'hui nécessaire pour rendre possibles ces parcours résidentiels.

Comment le maire peut-il intervenir pour développer et renouveler l'offre de logements ? Comment diversifier l'offre et construire une politique du logement adaptée à tous les parcours de vie, en tenant compte des âges, des décohabitations, des revenus, des pratiques de déménagement ? L'accession sociale à la propriété est-elle encore possible ?

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Charlotte LIBERT**, maire de Vincennes (94), co-présidente du groupe de travail Logement-Habitat-Hébergement de l'AMF,
- **Thierry REPENTIN**, maire de Chambéry (73), président du Grand Chambéry, co-président du groupe de travail Logement-Habitat-Hébergement de l'AMF, vice-président de l'AMF.

► **Quelle vision et quels besoins pour le parcours résidentiel des Français ?**

► **Quelles solutions pour accompagner et rendre possibles les parcours résidentiels ?**

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE

- **Philippe RIBOT**, maire de Saint-Privat-des-Vieux (30),
- **Didier LAGUERRE**, maire de Fort-de-France (972),
- **Serge HOAREAU**, maire de Petite-Ile (974), président de l'Association des maires de La Réunion,
- **Véronique BÉDAGUE**, présidente de Nexity.

Avec l'intervention attendue de **Valérie LÉTARD**, Ministre du Logement et de la Rénovation urbaine

Forum animé par **Christophe ROBERT**, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE : ENCORE DES MAUX OU LE MOT DE LA FIN ?



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 11H À 12H30 | POINT-INFO – SALLE DÉMOCRATIE

Cette rencontre a pour but de faire un point sur l'état de la réflexion concernant l'évolution du métier de secrétaire général de mairie après la publication de la loi du 30 décembre 2023 et des quatre décrets d'application de cet été.

C'est un travail au long cours, dans lequel l'AMF a été moteur et omniprésente, qui s'est concrétisé dans ces textes avec une réelle avancée pour ce métier unique : une requalification en catégorie B, un dispositif ad hoc pour accompagner ces promotions et enfin une mesure salariale spécifique très attendue.

Mobilisée depuis la première heure, l'AMF a vu se réaliser une part importante de ses 26 propositions, se faisant, à travers elles, la voix des quelque 30 000 maires ruraux.

Toutefois, l'AMF souhaite rester à leur écoute et être attentive au bilan qu'ils en tirent et aux suites qu'ils vont vouloir y donner.

POINT-INFO PRÉSIDÉ PAR

- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67), co-présidente de la commission FPT et RH de l'AMF, secrétaire générale de l'AMF.

Il permettra d'aborder notamment le contexte et les nouvelles mesures en faveur de la revalorisation des secrétaires généraux de mairie. Et plus précisément :

- ▶ **Les dispositifs de requalification en catégorie B par la voie de la promotion interne,**
- ▶ **La formation et l'avantage spécifique d'ancienneté.**

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE

- **Sandrine GAUTHIER – PACOUD**, maire de Mesnois (39), présidente de l'Association des maires du Jura,
- **Christophe IACOBBI**, maire d'Allons (04),
- **Yohann NEDELEC**, adjoint au maire de Brest (29) président du CNFPT,
Alexandra BORCHIO-FONTIMP, sénatrice des Alpes-Maritimes,
- **Cédric VIAL**, sénateur de la Savoie,
- **Christine PIRÈS-BEAUNE**, députée du Puy-de-Dôme,
- **Jannick NICOLE**, présidente de l'Association des secrétaires généraux de mairie d'Ille-et-Vilaine,
- **Emmanuel DUTAY**, directeur général des services de Bléré (37), président du SNDGCT d'Indre-et-Loire.

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

**ACHEVER LA COUVERTURE
NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE,
ENCORE UN EFFORT !**



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 **DE 11 H À 12 H 30 | FORUM – SALLE FRATERNITÉ**

Pour les communes qui en sont privées, la couverture mobile 4G et le déploiement de la fibre optique demeurent toujours des préoccupations majeures.

Le moment est donc venu de s'interroger sur la suite à donner au New deal mobile et sur le respect de l'objectif du plan France Très Haut Débit de la fibre optique pour tous en 2025. Les récents arbitrages budgétaires mettent en péril ce dernier objectif avec des conséquences sur le plan de fermeture du réseau cuivre d'Orange.

Ce forum sera également l'occasion de s'interroger sur la robustesse et la sécurité des réseaux de télécommunications au regard des aléas climatiques.

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Frédérique CHARPENEL**, maire de Soustons (40),
- **Michel SAUVADE**, maire de Marsac-en-Livradois (63), co-président de la commission Numérique de l'AMF.

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE

- **Zacharia ALAHYANE**, directeur des programmes France Mobile et France Très Haut Débit au sein de l'Agence nationale de la cohésion des territoires,
- **Nicolas GUÉRIN**, secrétaire général du groupe Orange, président de la Fédération française des télécoms,
- **Ghislain HEUDE**, directeur fibre, infrastructures et territoires de l'Arcep,
- **Antoine JOURDAN**, sous-directeur des communications électroniques et des postes, ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Avec l'intervention attendue de Marc FERRACCI, ministre de l'Industrie

Forum animé par Bruno LEPRAT, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

BUDGET : PRÉPARER LES NOUVELLES ANNEXES « VERTES »



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 11H À 12H30 | POINT-INFO – SALLE NATION

L'article 191 de la loi de finances instaure l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de réaliser une étude de l'impact de leur budget sur l'environnement.

Ainsi, à compter de l'exercice 2024, leur budget devra comporter un état annexé au compte administratif ou au compte financier unique, qui présentera les dépenses d'investissement contribuant, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France : l'atténuation du changement climatique; l'adaptation au changement climatique; l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines; la transition vers une économie circulaire; la prévention et le contrôle de la pollution; et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ce point info permettra d'aborder principalement deux questions :

- ▶ **Quelles dépenses d'investissement faut-il inscrire dans l'annexe « verte » ?
Explications et détails sur la progressivité du périmètre des dépenses à inclure jusqu'en 2027**
- ▶ **Quelles sont les ressources méthodologiques disponibles ?**

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim (68), co-président de la commission des Finances de l'AMF, trésorier général de l'AMF,
- **Jean-François VIGIER**, maire de Bures-sur-Yvette (91), co-président de la commission Transition écologique de l'AMF, vice-président de l'AMF,
- **Charlotte BARATIN**, sous-directrice Réglementation, comptabilités locales et hospitalières et activités bancaires du Service des gestions publiques locales, des activités bancaires et économiques de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

FAIRE PARTICIPER LES HABITANTS POUR DES COMMUNES TOUJOURS PLUS EFFICACES



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024
DE 14H30 À 17H | DÉBAT – GRAND AUDITORIUM

Normes complexes, injonctions contradictoires, attentes et besoins multiples des habitants, perte de confiance des citoyens dans la puissance publique et moyens de plus en plus limités, les communes n'échappent pas aux difficultés. Pourtant, loin de les affaiblir, ce contexte tendu les renforce car elles incarnent la démocratie du quotidien qui assure la préservation des communes et répond aux besoins directs des habitants. Cette proximité est la raison d'être des communes. Elles tirent leur force du dialogue permanent avec les habitants et de la confiance qui en découle.

Ce dialogue nécessite de la rigueur, de la méthode et une reconnaissance mutuelle du rôle des élus d'une part et des citoyens d'autre part. Cette alchimie se construit en considérant que la participation citoyenne est une composante de la démocratie locale qui doit veiller à rapprocher la décision publique des citoyens et les citoyens de la décision publique. Comment instaurer et faire vivre ce dialogue avec les habitants pour améliorer les décisions communales sans remettre en cause la démocratie représentative ?

Comment associer les habitants ? A quelles occasions ? Comment faire en sorte que les habitants éloignés de la décision municipale et qui ne se sentent pas légitimes, se sentent concernés, légitimes et participent ?

Quelle posture adopter ? Quels engagements prendre vis-à-vis des participants ? Comment revenir vers eux et accompagner la décision ?

Ce débat permettra de montrer la vitalité et la modernité du modèle démocratique communal.

DÉBAT CO-PRESIDÉ PAR :

- **Hélène de COMARMOND**, maire de Cachan (94), co-présidente du groupe de travail Démocratie participative de l'AMF,
- **Fabian JORDAN**, maire de Berrwiller (68), président de Mulhouse agglomération, co-président du groupe de travail Démocratie participative de l'AMF.

GRAND TÉMOIN

- **Jean-François CARON**, président de la Fabrique des Transitions

► La participation citoyenne : une composante de la démocratie locale.

La participation citoyenne contribue à établir la confiance et à renforcer l'efficacité publique en rapprochant la décision publique des citoyens et les citoyens de la décision publique.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Bruno PIRIOU**, maire de Corbeil-Essonnes (91),
- **Sébastien POPULAIRE**, maire de Touillon-et-Loutelet (25).

► Consultations, réunions publiques, ateliers thématiques, conférences de citoyens...

Comment parvient-on à ancrer la participation dans la vie de la commune ? Comment intéresser les citoyens et comment aller chercher ceux qui en semblent les plus éloignés ?

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Aurélié MEZIERE**, maire de Plessé (44),
- **Florian BERCAULT**, maire de Laval (53), président de Laval Agglomération,
- **Maxence de RUGY**, maire de Talmont Saint-Hilaire (85).

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES MAIRES ET PRÉSIDENTS, EMPLOYEURS



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 14H À 15H30 | FORUM – SALLE LIBERTÉ

Dans la perspective d'une nécessaire évolution de la Fonction publique, Murielle Fabre et Yohann Nédélec, co-présidents de la commission Fonction publique et ressources humaines vous invitent durant ce forum qu'ils ont souhaité cette année interactif à venir débattre avec eux de vos réalités en tant qu'employeur et de vos attentes. Ce nouveau format de forum va permettre à chacun de s'exprimer et de participer aux débats.

Ce sera l'occasion d'aborder les difficultés de recrutement, la perte d'attractivité des rémunérations, les conséquences de l'allongement des carrières, le manque de moyens et d'outils... autant de défis à relever localement et que l'AMF porte au niveau national, notamment dans les 30 orientations de la Coordination des employeurs territoriaux.

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67), co-présidente de la commission FPT et RH de l'AMF, secrétaire générale de l'AMF,
- **Yohann NÉDELEC** adjoint au maire de Brest (29), président du CNFPT et président du centre de gestion du Finistère.

AVEC LA PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA COORDINATION DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92) et président du CSFPT,
- **Michel HIRIART**, président de la FNCDG,
- **Emmanuelle ROUSSET**, conseillère déléguée de Rennes (35), France Urbaine,
- **Thomas FROMENTIN**, président de l'agglomération Foix-Varilhes (09), Intercommunalités de France,
- **Olivier RICHEFOU**, président du Conseil départemental de la Mayenne, Départements de France,
- **Sandrine DERVILLÉ**, vice-présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine, Régions de France,
- **Chantal GANTCH**, maire de Savignac-de-l'Isle (33), AMRF,
- **Frédérique MACAREZ**, maire de Saint-Quentin (02), Villes de France
- **Igor SEMO**, maire de Saint-Maurice (94), APVF
- **Christophe IACCOBI**, maire d'Allons (05), IRCANTEC,
- **Françoise DESCAMPS-CROSNIER**, présidente du FIPHFP,.

Avec la participation de **Guillaume KASBARIAN**,
ministre de la Fonction publique, de la simplification et de la transformation de l'action publique.

Forum interactif animé par Murielle FABRE et Yohann NÉDELEC

Observation : penser à recharger vos portables pour participer en direct

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES

ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

RÉTABLIR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE POUR TOUS



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 14H À 15H30 | FORUM – SALLE EGALITÉ

La dégradation constante de la qualité du service ferroviaire est alarmante et nécessite des actions urgentes. A cela s'ajoute la vétusté avancée du réseau, le manque d'entretien des infrastructures, les retards, les annulations, l'insécurité. La réalité n'est pas à la hauteur d'un grand service public. Cette dégradation ne peut être simplement imputée à des circonstances exceptionnelles ; elle est le reflet d'un problème plus profond.

Cette situation crée une France à deux vitesses, où seules quelques métropoles bénéficient d'une desserte satisfaisante, laissant de côté une grande partie du territoire. L'avenir de ces lignes et des dessertes ne doit pas être scellé sans qu'au préalable ait été réalisé un état des lieux partagé avec les élus concernés. Cet état des lieux devra prendre en compte, au-delà des seuls aspects financiers, les contraintes de mobilité subies ou susceptibles d'être subies par les usagers ou les indispensables enjeux de la transition écologique. La suppression d'arrêts de trains équivaut à la disparition d'un service public essentiel et représente un recul pour les territoires.

Ces lignes jouent au quotidien un rôle essentiel pour les habitants, pour l'activité économique des zones rurales, et contribuent à irriguer l'ensemble des zones d'emplois des régions concernées. C'est pourquoi l'AMF demande que la gestion des lignes ferroviaires et de ses dessertes soit aussi fondée sur des objectifs de service public et d'aménagement du territoire et pas seulement sur des considérations économiques.

Face à cette situation, l'AMF invite à repenser ces types de déplacements efficaces et fiables pour tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence.

Cela est d'autant plus urgent à l'heure de la décarbonation des mobilités.

Comment rétablir l'équité dans la desserte ferroviaire ? Défis et solutions pour surmonter la dégradation du service public ferroviaire et renforcer l'aménagement du territoire.

FORUM CO-PRÉSIDIÉ PAR

- **Frédéric CUILLERIER**, maire de Saint-Ay (45) co-président de la commission Mobilité de l'AMF,
- **Sylvain LAVAL**, maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38) co-président de la commission Mobilité de l'AMF.

► La qualité du service public ferroviaire : une responsabilité partagée

Cette détérioration continue constitue une préoccupation croissante, nécessitant des mesures immédiates. La détérioration des infrastructures, les retards fréquents, et les annulations de trains sont autant de symptômes d'un malaise profond du gestionnaire ferroviaire chargé de servir l'ensemble des citoyens. Cette situation, loin d'être isolée, témoigne d'un problème systémique qui impacte la vie quotidienne des usagers et contribue à la fracture sociale.

La table ronde sera l'occasion d'échanger avec les acteurs clés du secteur, SNCF, région, gouvernement ainsi que les coprésidents de la commission transports mobilité voirie de l'AMF, pour aborder ensemble les enjeux stratégiques et opérationnels.

► Face à l'urgence ferroviaire : Les élus témoignent, des solutions émergent

Témoignages des élus confrontés aux dégradations du service ferroviaire qui partageront leurs retours d'expérience, illustrant l'urgente nécessité d'une gestion réinventée et d'un engagement renouvelé en faveur du service public ferroviaire

Face à ce constat alarmant, l'AMF préconise une approche concertée pour rétablir la qualité et la fiabilité des services ferroviaires. Il est essentiel d'engager un dialogue constructif afin de dresser un bilan exhaustif des besoins réels en matière de mobilité sur l'ensemble du territoire. Cette évaluation doit aller au-delà des considérations strictement économiques pour intégrer pleinement les impératifs de service public et d'aménagement du territoire.

Il en va de la cohésion sociale et économique des territoires desservis par le réseau ferroviaire, ainsi que de la satisfaction des usagers, garants d'une utilisation durable et équitable des infrastructures ferroviaires.

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **David MARTI**, maire du Creusot (71),
- **Jean-Louis MILLET**, maire de Saint-Claude (39),
- **Corinne OLLIVIER**, maire de Vierzon (18),
- **Carole DELGA**, présidente de la Région Occitanie, présidente de Régions de France,
- **Jean-Pierre FARANDOU**, PDG de la SNCF

En présence de **François DUROVRAY**, ministre délégué aux Transports

Forum animé par **Philippe POTTIÉE-SPERRY**, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES

ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LES AMBITIONS D'UNE MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DE L'EMPLOI AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 14H À 15H30 | FORUM – SALLE DÉMOCRATIE

La réforme France Travail doit permettre d'accentuer la coordination des acteurs de l'emploi grâce à la mise en place d'une nouvelle gouvernance à laquelle les maires et présidents d'intercommunalité seront étroitement associés au sein des comités territoriaux. L'objectif de la réforme, issue de la loi pour le plein emploi adoptée en décembre 2023, est de favoriser le retour à l'emploi des publics les plus éloignés.

Quelle articulation avec les dispositifs déjà mis en place par les communes (cités de l'emploi, maisons de l'emploi, PLIE, TZCLD...) qui ont déjà fait leur preuve ? Quelle place pour les maires et présidents d'EPCI dans ce réseau ?

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Mohamed GNABALY**, maire de L'Île-Saint-Denis (93), co-président du groupe de Travail Emploi et Insertion de l'AMF, vice-président de l'AMF,
- **Marie-Claude JARROT**, maire de Montceau-les-Mines (71), co-présidente du groupe de Travail Emploi et Insertion de l'AMF.

GRAND TÉMOIN

- **Thibault GUILLUY**, directeur de France Travail

► Un bloc communal déjà engagé sur le front de l'emploi

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE

- **Juliana M'DOIHOMA**, maire de Saint-Louis (974),
- **Danielle CORNET**, maire de Pont-Château (44) (sous réserve)

► Opportunités et perspectives de la réforme France Travail et de la mise en place des comités territoriaux pour l'emploi

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Stéphane VALLI**, maire de Bonneville (74), président de l'Union Nationale des Missions Locales,
- **Olivier GACQUERRE**, maire de Béthune (62), président de la communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys-Romane (sous réserve)

Forum animé par Stéphane MENU, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

RECU DU TRAIT DE CÔTE : AMÉNAGER POUR S'ADAPTER MAIS À QUEL PRIX ?



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 14H À 15H30 | FORUM – SALLE EGALITÉ

Sur la base d'un état des lieux des enjeux en matière de gestion du recul du trait de côte, comment les communes et intercommunalités littorales peuvent-elles s'inscrire dans l'objectif d'adaptation au changement climatique et de mise en œuvre de l'objectif ZAN, en réaménageant les zones littorales concernées, tout en conservant leur attractivité et le même niveau de services aux habitants ?

Quelles sont les limites à leurs stratégies locales ? Comment accompagner les habitants et les acteurs économiques face à la dévalorisation de leurs biens ?

Comment inscrire ces stratégies dans un temps long (à 5, 30 et 100 ans) ? Quels sont les acteurs responsables et en capacité de porter ces stratégies, les outils et les financements nécessaires à ces adaptations ?

Quels sont les modèles de gouvernance à privilégier ?

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Hervé BOUYRIÉ**, maire de Messanges (40), co-président du groupe de travail Littoral de l'AMF,
- **Dominique CAP**, maire de Plougastel-Daoulas (29), co-président du groupe de travail Littoral de l'AMF,
- **Yannick MOREAU**, maire des Sables d'Olonne (85), président de l'ANEL,
- **Emmanuel ALZURI**, maire de Bidart (64).

En introduction : Sébastien DUPRAY, directeur en charge des risques, eaux, maritime au CEREMA

► Les enjeux actuels de l'aménagement des littoraux

► Les pistes de financement à privilégier

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Madi MADI SOUF**, maire de Pamandzi (976), président de l'Association des maires de Mayotte,
- **Sébastien MIOSSEC** maire de Riec-sur-Bélon (29), président de Quimperlé Communauté (sous réserve).

En présence de Fabrice LOHER, ministre chargé de la Mer

Forum animé par Philippe POTTIÉE-SPERRY, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LES MOYENS D'UTILISER SA TRÉSORERIE QUELLE QUE SOIT LA TAILLE DE SA COLLECTIVITÉ



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024
DE 14H À 15H30 | POINT INFO - SALLE NATION

Ce point info a pour objectif de donner aux communes et intercommunalités un panel de moyens d'action concrets afin de comprendre et d'utiliser leur trésorerie.

POINT-INFO CO-PRÉSIDÉ PAR :

- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim (68), co-président de la commission des Finances de l'AMF, trésorier général de l'AMF
- **Emmanuel SALLABERRY**, maire de Talence (33), co-président de la commission des Finances de l'AMF.

► **Quels sont le rôle et les outils de la DGFIP ?**

► **Quelles sont les ressources méthodologiques disponibles ?**

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Jean-Philippe ESPIC**, sous-directeur du conseil fiscal, financier et économique de la Direction générale des finances publiques (DGFIP),
- **Laurent GAUTIER-FALRET**, directeur Secteur Public et Economie sociale de La Banque Postale,
- **Christophe JERRETIE**, président du conseil d'orientation des finances locales de La Banque Postale,
- **Philippe ROGIER**, directeur institutions et territoires de l'Agence France Locale (AFL),
- **Stéphanie TOURY**, Conseiller aux décideurs locaux (CDL) (sous réserve).

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

COMMUNES, INTERCOMMUNALITÉS, LES NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PETITE ENFANCE AU 1ER JANVIER 2025

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024
DE 15H45 À 17H15 | POINT-INFO – SALLE LIBERTÉ

Ce point info a vocation à présenter l'impact pour les communes des dispositions de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, notamment les nouvelles compétences qu'elles devront mettre en œuvre au 1er janvier 2025, les modalités de compensations financières ainsi que le lien avec l'intercommunalité. Cela sera l'occasion de revenir sur la réforme des modalités d'agrément et de contrôle des crèches prévue par l'article 18 de ladite loi.

Il s'agira également de délivrer une information à la fois technique et opérationnelle sur les modifications apportées par la loi mais aussi de clarifier les articulations avec l'existant.

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Clotilde ROBIN**, adjointe au maire de Roanne (42), vice-présidente de Roanne Agglomération, co-présidente du groupe de travail Petite enfance de l'AMF,
- **Daniel CORNALBA**, maire de l'Etang-la-Ville (78), co-président du groupe de travail Petite enfance de l'AMF
- **Nicolas GRIVEL**, directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales.

Avec l'intervention d'**Agnès CANAYER**, ministre déléguée chargée de la Famille et la petite enfance

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES

ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

POLICES MUNICIPALES, LE JUSTE ÉQUILIBRE DES PRÉROGATIVES À TROUVER



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024
DE 15H45 À 17H15 | FORUM - SALLE EGALITÉ

Face au désengagement de l'État, le rôle des maires en matière de sécurité est souvent devenu incontournable. La place des polices municipales dans le dispositif de sécurisation des villes en est l'illustration principale. Cela se traduit par une évolution des missions de ses agents et des prérogatives qui sont les leurs. L'État multiplie les signes en ce sens. Localement par l'établissement de conventions ou de "contrats", nationalement en questionnant l'extension des pouvoirs et des prérogatives, en matière judiciaire des policiers municipaux dans le cadre par exemple du « Beauvau » de la sécurité.

Si l'État et collectivités se coordonnent pour assurer la tranquillité et la sécurité publiques, les contours de ce « continuum » de sécurité restent encore à préciser.

Au quotidien et dans un contexte sécuritaire plus tendu, les prérogatives des uns et des autres se croisent souvent et parfois se brouillent. Pour le policier municipal comme pour le maire, comment cela se traduit-il concrètement ?

Au travers d'un cas d'usage inspiré de la réalité de terrain, les facteurs limitants de l'action d'un agent de voie publique et les façons de les lever seront évoqués.

Enfin dans un contexte de durcissement des violences, jusqu'où le pouvoir du maire en matière de sécurité doit-il s'exercer ? Comment mieux coordonner les efforts de la commune ou de l'intercommunalité et de l'État pour plus d'efficacité et de lisibilité ?

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Jean-Paul JEANDON**, maire de Cergy (95), président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, co-président de la commission Sécurité de l'AMF,
- **Frédéric MASQUELIER**, maire de Saint-Raphaël (83), président de la communauté urbaine Esterel Côte d'Azur, co-président de la commission Sécurité de l'AMF.

► Vers une évolution « à la carte » des prérogatives des polices municipales : les propositions diverses des maires

Le 5 avril 2024, le Beauvau des polices municipales fut lancé dans un contexte post-émeutes de juillet 2023. Ce cycle de concertation avait pour objectif de débattre du cadre d'emploi des 4 500 polices municipales composées de 28 000 agents mais il a été suspendu par les élections législatives anticipées. Il reste désormais un travail inachevé qu'il convient de finaliser.

Des communes dotées de polices municipales évoqueront leurs difficultés dans la sécurité du quotidien et leurs propositions à partir de cas concrets inspirés de la réalité du terrain. Les évolutions des compétences, des moyens et de l'emploi des polices municipales seront évoquées dans le contexte sécuritaire actuel.

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Hélène GEOFFROY**, maire de Vaulx-en-Velin (69),
- **Brice RAVIER**, maire d'Amboise (37),
- **Stéphanie VON EUW**, maire de Pontoise (95),
- **Eric PAUGET**, député des Alpes-Maritimes,
- **Hugues BERBAIN**, procureur général de la cour d'appel de Nancy (sous réserve).

► Rénover la coordination de sécurité entre l'État et les collectivités : défis et solutions

Pour les communes non dotées de police municipale, les maires se retrouvent en première ligne face à tous les enjeux de sécurité. Quels sont les moyens d'action du maire et comment ceux-ci se combinent avec l'action de l'État ?

Pour les maires dotés de polices municipales ou de gardes champêtres, ceux-ci peuvent agir dans un spectre prédéfini allant de la tranquillité publique jusqu'à pour certaines collectivités, la sécurité publique. Devant cette diversité de l'emploi des polices municipales, l'État se coordonne avec les élus sur le plan local par le biais de conventions.

Dans la réalité, cette coordination n'est pas toujours optimale car il en va d'une adaptation plastique de l'État aux réalités locales. Dans ce contexte, où se trouvent les limites entre les compétences des maires et les compétences régaliennes de l'État ?

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Lucien JUGE**, maire de Scorbé-Clairvaux (86),
- **Jean-Claude LABRADOR**, maire de Roura (973),
- **Rafika REZGUI**, maire de Chilly-Mazarin (91), vice-présidente de l'AMF,
- **Joseph SEGURA**, maire de Saint-Laurent du Var (06), secrétaire général adjoint de l'AMF.

Avec l'intervention attendue de **Nicolas DARAGON**, ministre délégué à la sécurité du quotidien.

Forum animé par **Henri WEILL**, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

FAIRE DU TRANSFRONTALIER UNE CHANCE POUR NOS COMMUNES



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 15H45 À 17H15 | POINT-INFO – SALLE DÉMOCRATIE

En s'appuyant sur des exemples pratiques, il s'agira ici de montrer comment les maires et présidents d'EPCI ont fait pour transformer une frontière en une réussite de leurs politiques de développement local.

Quels types de projets ; avec quels acteurs ; quels freins et obstacles à lever : association des citoyens ... autant de questions qui permettront d'établir des bonnes pratiques sur lesquelles s'appuyer.

POINT-INFO COPRÉSIDIÉ PAR :

- **Florian LECOULTRE**, maire de Nouzonville (08), vice-président de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole,
- **Sébastien POPULAIRE**, maire de Touillon-et-Loutelet, (26) vice-président de la communauté de communes des lacs et montagnes du Haut-Doubs.

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LE BON NIVEAU DE RÉGULATION DES MEUBLÉS DE TOURISME FACE À LA CRISE DU LOGEMENT

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 15H45 À 17H15 | FORUM – SALLE FRATERNITÉ

Le développement rapide de la location de meublés de tourisme, notamment dans les communes urbaines et littorales, et dans certaines communes rurales, au détriment du logement permanent ainsi que les nuisances occasionnées par certains touristes, ont conduit plusieurs collectivités et parlementaires à vouloir modifier et renforcer les dispositifs juridiques et réglementaires actuels de contrôle des meublés de tourisme. Au-delà du seul cas français, la problématique du développement des meublés de tourisme et de leurs conséquences sont inscrits à l'ordre du jour des travaux de l'Union européenne.

Considérant cette situation de tension entre l'utilisation des habitations à des fins touristiques et la politique de logement, le Parlement a notamment adopté en novembre 2024 une loi visant « à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale ». Quelles perspectives se dégagent de ce nouveau cadre législatif ? Comment les communes comptent-elles se l'approprier ? Plus généralement, comment les communes peuvent-elles mettre en place des outils de régulation adaptés à leur tension locale sans brider le développement de leur offre de logements touristiques ?

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Alain CHRÉTIEN**, maire de Vesoul (70), président de la communauté d'agglomération de Vesoul, co-président de la commission Développement économique, commerce, Tourisme de l'AMF, vice-président de l'AMF,
- **Thierry REPENTIN**, maire de Chambéry (73), président du Grand Chambéry, co-président du groupe de travail Logement-Habitat-Hébergement de l'AMF, vice-président de l'AMF.

► Quels diagnostics peut-on faire de la tension sur l'habitat générée par le développement des meublés touristiques ?

► Comment mener une politique de régulation adaptée en s'appropriant le nouveau cadre législatif ?

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Catherine LHÉRITIER**, maire de Valloire-sur-Cisse (41), présidente de l'Association des maires de Loir-et-Cher,
- **Michel PARENT**, président de la communauté de communes de l'île d'Oléron (17),
- **Iñaki ECHANIZ**, député des Pyrénées-Atlantiques (64),
- **Sophie GARCIA**, conseillère déléguée au logement abordable et à la mixité sociale de la ville d'Annecy (74)
- **Karine TRAVAL-MICHELET**, maire de Colomiers (31), vice-présidente de Toulouse-Métropole chargée de l'Habitat et du logement

Avec l'intervention attendue de **Marina FERRARI**, ministre déléguée chargée de l'Economie du Tourisme

Forum animé par Stéphane de LAAGE, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

CHEMIN RURAL : UN PATRIMOINE EN DANGER LES CLÉS POUR LE VALORISER ET LE PRÉSERVER



MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 DE 15H45 À 17H15 | POINT-INFO – SALLE NATION

Parmi les quelque 750 000 kilomètres de chemins ruraux que compte la France, près de 200 000 kilomètres ont disparu en 40 ans. Pour stopper cette hémorragie il est essentiel que les maires maîtrisent pleinement le régime juridique régissant ces chemins. Dans le code rural et de la pêche maritime, les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, et qui n'ont pas été classés comme voies communales. Toute la difficulté consiste à qualifier juridiquement le chemin pour connaître les règles qui lui sont applicables. Ce point-info permettra aux élus locaux de comprendre quels sont les régimes juridiques de tous les chemins de la commune pour identifier leurs compétences et les obligations des riverains, et dégager ainsi toute responsabilité en la matière.

AVEC LA PARTICIPATION DE

- Un représentant de la DGCL,
- Un représentant du CEREMA.



ATELIERS AGORA MERCREDI 20 NOVEMBRE



LA COMMUNICATION EN SITUATION DE CRISE DE 9H30 À 11H

Dans un monde où l'information circule instantanément, la capacité à communiquer en situation de crise est plus cruciale que jamais. Cette sensibilisation préparera à gérer les imprévus avec confiance et clarté, à apprendre à élaborer des messages percutants, adapter le discours selon le public et à utiliser les canaux appropriés pour atteindre la bonne audience. Chaque expert, avec son profil, communiquera auprès des élus ses techniques de communication, ses savoirs-être et savoirs-faires en situation de crise.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Colonelle Marie-Laure PEZANT**, porte-parole de la Gendarmerie Nationale
- **Henri WEILL**, grand reporter, rédacteur en chef

COMMUNICATION LOCALE : COMMENT ÊTRE ENTENDU ? DE 11H À 12H30

Soif d'information des habitants, persistance du magazine de la collectivité, montée en puissance de l'oralité et des réseaux sociaux, surgissement de l'intelligence artificielle... À la lumière des résultats du 8e Baromètre Epiceum & Harris Interactive de la communication locale, ce débat permettra de présenter les attentes des habitants en matière d'information et fera des retours d'expériences réussies issus des Grands Prix Cap'Com, illustrant les tendances du moment.

- ▶ **Séquence 1** : « Aller vers » les habitants pour émerger
- ▶ **Séquence 2** : Papier, numérique, oralité, un nouvel équilibre à trouver
- ▶ **Séquence 3** : La valeur des contenus « officiels », un atout à exploiter

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Pierre-Hadrien BARTOLI**, directeur des études politiques, Département Politique & Opinion de Harris Interactive
- **Yves CHARMONT**, délégué général de Cap'Com
- **Christian DE LA GUERONNIERE**, directeur d'Epiceum, président de La suite dans les idées
- **Marie CAILLEAUD**, directrice de la communication de Tulle Agglo

PRÉSENTATION DE MA SECURITE.INTERIEUR.GOUV.FR DE 14H À 15H

Anciennement Moncommissariat.fr, le site masecurite.interieur.gouv.fr est aujourd'hui le guichet numérique unique des forces de sécurité intérieure, police et gendarmerie, qui permet de guider et d'orienter les usagers vers les différents services et téléservices.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Sonia FIBLEUIL**, porte-parole de la Police nationale
- **Alexandre BONNEVILLE**, commissaire divisionnaire de police, sous-directeur de la sécurité du quotidien et des partenariats à la direction nationale de la sécurité publique à Paris
- **Philippe TIRELOQUE**, directeur national de la sécurité publique (DNSP)

PROJECTION-DÉBAT SUR L'INCLUSION DANS LE SPORT AUTOUR D'EXTRAITS DU DOCUMENTAIRE PLAIDOYER

« ONZE DE LÉGENDE »

DE 15H À 16H30

Le documentaire « Onze de légende », diffusé sur Canal+, réalisé par Thomas Raguet et produit par Caroline Delage (Au Tableau Productions), suit pendant toute une saison l'entraînement hebdomadaire d'une équipe de football inédite et audacieuse : elle mélange des enfants neurotypiques et autistes. Une rencontre entre deux mondes, afin que chacun apprenne à faire un pas vers l'autre et qu'ensemble ils puissent surmonter leurs difficultés pour défier les « moins de 9 ans » du PSG !

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Daniel FASQUELLE**, maire du Touquet-Paris-Plage
- **Caroline DELAGE**, journaliste-présentatrice et productrice
- **Cyrielle DERGUY**, maîtresse de conférence à l'Université Paris Cité

LUTTER CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANT EN ZONE RURALE ET URBAINE

DE 17H À 18H

Lutter contre le trafic de stupéfiants en zone urbaine et rurale est un défi complexe, mais il est possible d'agir efficacement avec une approche cohérente et adaptée à chaque territoire. Si l'urbanisation dense et les réseaux criminels y rendent la situation plus visible et plus urgente, les zones rurales ne sont pas en reste : là, ce phénomène prend souvent des formes insidieuses, affectant l'économie locale, la santé publique, et même la stabilité sociale.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Sonia FIBLEUIL**, porte-parole de la Police nationale

18 AU 21 NOVEMBRE

20 | **106^e CONGRÈS** ET DES PRÉSIDENTS
24 | **DES MAIRES** D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

JEUDI
21 NOVEMBRE
2024



**Les communes...
Heureusement !**

 **amf**
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

DE 10H À 12H | DÉBAT – GRAND AUDITORIUM

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 intègre près de 10 Md€ de restrictions imposées aux collectivités territoriales. Ces nouvelles restrictions, conjuguées à la suppression progressive des marges de manœuvre fiscale, à l'absence de revalorisation de la DGF à la hauteur des besoins, aux transferts de charges non compensés et au fléchage renforcé des ressources locales sur des priorités définies par l'État, restreignent toujours davantage la capacité à répondre aux besoins de la population.

Les collectivités du bloc communal sont face à un dilemme : elles ne disposent plus des capacités financières pour répondre à de nombreux besoins essentiels, sauf à réduire drastiquement leurs investissements. De nouvelles marges de manœuvre financières sont dès lors impératives pour répondre aux enjeux locaux. Investissements indispensables à l'aménagement du territoire, les infrastructures de transport illustrent les difficultés de financement auxquelles le bloc communal est confronté.

DÉBAT CO-PRÉSIDÉ PAR :

- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim (68), co-président de la commission Finances de l'AMF, trésorier général de l'AMF,
- **Emmanuel SALLABERRY**, maire Talence (33), co-président de la commission Finances de l'AMF.

► Séquence introductive : Les tendances pour 2024 et les propositions de l'AMF face à l'impasse des mesures envisagées en PLF 2025

► Séquence 1. Les mesures proposées dans le PLF sont une impasse et vont à l'encontre du rôle moteur que les collectivités jouent dans le redressement économique

Dans le contexte de dégradation extrêmement préoccupante des finances publiques, des mesures de nature et d'ampleur sans précédent sont envisagées pour associer encore davantage les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes.

Le PLF pour 2025 comporte ainsi plusieurs dispositifs de restrictions des recettes locales, dont certains sont particulièrement brutaux ; c'est en particulier le cas de la mise en place d'un fonds de réserve (3 Md€), du gel du montant de la fraction de la TVA (1,2 Md€), de la diminution du taux et de l'assiette du FCTVA (0,8 Md€) et de la réduction du Fonds vert (1,5 Md€). Tous dispositifs et collectivités locales confondus, les mesures envisagées sont estimées au total une restriction de près de 10 Md€.

Ces mesures vont affecter l'investissement local et donc la croissance. L'effort appliqué aux collectivités entre 2014 et 2017 via la baisse de la DGF, pour un montant de 10,5 Md€ étalé sur quatre exercices, s'était soldé par la chute des dépenses d'équipement de 15,9Md€ par rapport au mandat précédent. L'effort envisagé sur le seul exercice 2025 est surdimensionné.

Ces dispositifs ont été annoncés sur fond d'attaques infondées de la gestion des collectivités locales, de l'évolution de leurs dépenses et de leur rôle supposé dans la dégradation des comptes publics. Les collectivités locales contribuent en réalité d'ores et déjà à la réduction des déficits, notamment via le gel puis la baisse des dotations.

La première séquence illustrera ces paradoxes et prendra appui sur l'exemple du financement des infrastructures routières : les communes et intercommunalités gèrent en effet 98 % du réseau routier national, l'entretien de presque la moitié des ponts. Comment dégager les financements indispensables à la sécurité routière des usagers, à la modernisation des infrastructures, adapter la voirie à de nouveaux usages, etc., dans un cadre budgétaire contraint ?

► Séquence 2 : Le soutien à l'autofinancement, principal levier de l'investissement, est impératif.

Les collectivités du bloc communal sont un atout essentiel pour servir les objectifs de croissance et de réduction du déficit et de la dette publique. Contrairement aux propositions actuelles, la loi de finances pour 2025 devra porter des mesures qui favoriseront et libèreront l'action locale. À un moment où il est crucial de préserver les capacités des collectivités à investir et à jouer pleinement leur rôle contracyclique, les mesures doivent privilégier le soutien à l'autofinancement, principal levier de l'investissement.

Il est donc impératif de conforter le FCTVA dans son périmètre actuel. En matière de fiscalité, les collectivités doivent pouvoir délibérer sur toutes la fiscalité au même moment que le vote du budget. Les taux de THRS et de TFPB doivent être déliés, une fiscalité sur le e-commerce créées, et la réflexion s'ouvrir sur une réforme de la fiscalité locale dans son ensemble. En matière de dotations, le retour à une indexation de la DGF est nécessaire pour soutenir l'autofinancement. Par ailleurs, il convient d'en finir avec le renforcement du fléchage imposé de la DETR et de la DSIL.

S'ajoute l'inflation normative : les charges nettes supplémentaires pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont évaluées à 2,5 Md€ en 2022, contre 791 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de plus de 200 % en quatre ans.

S'agissant de l'exemple des infrastructures et de leur financement, la route constitue une assiette fiscale productive et ses bénéficiaires sont nombreux. Les 40 milliards d'euros de recettes financées par les usagers de la route bénéficient en grande partie à l'État et aux sociétés d'autoroutes. Ces fonds ne sont pourtant pas réinvestis au profit des départements, intercommunalités et communes, qui gèrent la majeure partie de ce réseau.

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Muriel ABADIE** maire de Pujaudran (32), (sous réserve),
- **Sophie CHARLES**, maire de Saint-Laurent du Maroni (973), (sous réserve),
- **Marielle MURET BAUDOIN**, maire de Noyal-sur-Vilaine (35), (sous réserve),
- **Frédéric CUILLERIER**, maire de Saint-Ay (45), co-président de la commission Transports de l'AMF,
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), 1er vice-président de l'AMF, président du Comité des Finances Locales (CFL),
- **Sylvain LAVAL**, maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38), co-président de la commission Transports de l'AMF.

Avec les interventions attendues de François DUROVRAY, ministre des Transports et Laurent SAINT-MARTIN, ministre du Budget

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PRÉVENTION DES RISQUES ET GESTION DES CRISES : ON ACCELÈRE !



JEUDI 21 NOVEMBRE 2024 DE 9H30 À 11H30 | FORUM – SALLE LIBERTÉ

Les communes et les intercommunalités sont de plus en plus concernées par une multitude de risques et de menaces: 5 700 communes reconnues en état de catastrophe naturelle chaque année. Plus d'un quart de la population exposé aux risques d'inondation. 48 % du territoire métropolitain exposés au risque retrait gonflement des argiles (RGA). 6 870 communes déclarées exposées au risque feux de forêt. Les communes d'Outre-mer exposées aux éruptions volcaniques, aux séismes de magnitude supérieure à 4 et aux cyclones.

Des risques industriels, technologiques et des menaces nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) en recrudescence sont par ailleurs entre les mains d'acteurs multiples et diversifiés.

Comment accompagner les élus face à ces défis majeurs ? L'AMF s'est dotée d'une feuille de route nationale en collaboration avec une dizaine d'associations départementales. L'heure est au bilan et aux propositions pour doter la France d'une stratégie nationale de gestion des risques majeurs et d'un plan d'actions au plus près de l'échelle communale.

FORUM CO-PRÉSIDIÉ PAR

- **Sébastien LEROY**, maire de Mandelieu-la-Napoule (06), co-président du groupe de travail Risques et crises de l'AMF,
- **Éric MENASSI**, maire de Trèbes (11), co-président du groupe de travail Risques et crises de l'AMF, président de l'Association des maires de l'Aude.

► Des actions concrètes, des bonnes pratiques

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Dominique PEDUZZI**, maire de Fresse-en-Moselle (88), président de la communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges, président de l'Association des maires des Vosges,
- **Aurélien TEIXEIRA**, maire de Lustrac-Médoc (33),
- **Marc VERMEULEN**, contrôleur général du SDIS (33).

► Des propositions pour changer de paradigme

Comment améliorer le système actuel et accompagner les maires pour leur permettre d'assurer la sécurité publique?

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Pascale GOT**, députée de Gironde,
- **Christine LAVARDE**, sénatrice des Hauts-de-Seine,
- **Cédric BOURILLET**, directeur général de la prévention des risques au ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques,
- **Julien MARION**, directeur général de la gestion de crise et de la sécurité civile au ministère de l'Intérieur.

Forum animé par Michel BLÈZE-PASCAU, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES

ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

GÉRER DES DÉCHETS EN ZONES TOURISTIQUES, INSULAIRES OU ISOLÉES



JEUDI 21 NOVEMBRE 2024
DE 9H30 À 11H | FORUM – SALLE EGALITÉ

Gérer les déchets des ménages est plus compliqué dans certaines zones que d'autres car les contraintes y sont plus fortes. C'est le cas des zones touristiques avec les variations de population, mais aussi des territoires isolés qui ne permettent pas de mettre en place des solutions techniques mutualisées avec les collectivités voisines pour des raisons géographiques. Les zones insulaires ajoutent à ces difficultés des transports maritimes dont les contraintes réglementaires peuvent compliquer la gestion des déchets. Si les territoires d'Outre-mer cumulent souvent plusieurs de ces difficultés, certaines collectivités métropolitaines connaissent le même genre de problèmes.

Quelles solutions techniques mettre en place ? Comment financer le service en absence de taxe foncière ou de connaissance sur la population desservie ? Comment mettre en place une valorisation efficace sur des petits volumes de déchets ?

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Roger LE GOFF**, maire de Fouesnant (29), président de la communauté de communes du pays fouesnantais (29), co-président du groupe de travail Déchets de l'AMF
- **Sylvain GUINAUDIE**, président du SMICVAL (33), co-président du groupe de travail Déchets de l'AMF

► Une gestion des déchets à géométrie variable

La gestion des déchets est une question de salubrité et de santé publique. La collectivité doit donc organiser la collecte pour toutes les occupations humaines, mais aussi pour un nombre d'habitants qui fluctue en fonction de la fréquentation touristique.

La collecte des déchets sur l'espace public est également un exercice difficile, mais indispensable. Les sites sont souvent peu accessibles, éloignés des zones de collecte habituelle et une mauvaise organisation peut générer des dépôts sauvages et des déchets abandonnés. Que faire pour éviter que la fréquentation des sites remarquables se traduisent par une dégradation due aux déchets ?

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE

- **Houssamoudine ABDALLAH**, maire de Sada (Mayotte),
- **François COMMEINHES**, maire de Sète (34),
- **Nicolas MOULIN**, responsable territorial outre-mer CITEO.

► La réduction des déchets est-elle une opportunité ?

La loi a fixé des objectifs ambitieux, mais la mise en œuvre reste très marginale, en métropole comme en Outre-mer. Est-elle envisageable dans ces zones difficiles ?

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE

- **Jocelyn SAPOTILLE**, maire du Lamentin (971), président de l'Association des maires de Guadeloupe,
- **Isabelle PETIOT**, vice-présidente de Lyon Métropole (69).

Forum animé par Fabienne NEDEY, journaliste

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX : LA SOLUTION POUR S'APPROVISIONNER EN LOCAL ?

JEUDI 21 NOVEMBRE 2024 DE 9H30 À 11H | POINT-INFO – SALLE DÉMOCRATIE

L'enquête récente de l'AMF a mis en évidence les difficultés croissantes pour les communes à respecter les seuils issus de la loi EGALIM dans les cantines en raison notamment de l'insuffisance de la diversité et de la quantité de l'offre de produits de qualité et durables.

L'une des pistes de solutions repose sur le déploiement d'un Projet alimentaire territorial (PAT) qui facilite une meilleure structuration des filières d'approvisionnement en mettant autour de la table tous les acteurs de la chaîne alimentaire.

Comment élaborer un PAT ? Avec quels acteurs et quels moyens financiers et techniques ?

Quels impacts pour les cantines ?

POINT-INFO PRÉSIDÉ PAR :

- **Gilles PÉROLE**, adjoint au maire de Mouans-Sartoux (06), co-président du groupe de travail Restauration et alimentation de l'AMF

► Élaborer un PAT

► Impacts du PAT pour les cantines

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Jean Luc HALLE**, maire de Hamel (59), vice-président de la communauté d'agglomération Douaisis Agglomération,
- **Karima TOUIL**, adjointe au maire de Grande Synthe (59),
- **Maxime CORDIER**, président d'AGORES et directeur de cantines Fontenay-sous-Bois (94).

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

COMPRENDRE ET MAÎTRISER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) : DÉJÀ UN ENJEU D'ACTUALITÉ POUR LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

DE 9 H 30 À 11 H | POINT-INFO – SALLE FRATERNITÉ

Les projets faisant appel à la technologie de l'intelligence artificielle (IA) se multiplient dans les collectivités territoriales suscitant à la fois des promesses et des inquiétudes.

Lors de cet atelier, il conviendra tout d'abord d'appréhender le concept d'intelligence artificielle, ensuite de débattre de ses atouts et des « garde-fous » à mettre en place (au regard de la protection des données notamment).

Enfin, à travers l'expérience de communes et d'intercommunalité, il s'agira d'échanger sur les premiers enseignements qu'il convient d'en tirer.

POINT-INFO PRÉSIDÉ PAR :

- **Patrick MOLINOZ**, maire de Vénarey - Les Laumes (21) co-président de la commission Numérique de l'AMF, vice-président de l'AMF,
- **Michel SAUVADE**, maire de Marsac-en-Livradois (63), co-président de la commission Numérique de l'AMF.

► Explication du concept d'intelligence artificielle

IA traditionnelle et IAG : identification des atouts et les points de vigilance.

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Jacques PRIOL**, président de CIVITEO.

► Témoignages

AVEC LA PARTICIPATION (SOUS RÉSERVE) DE

- **Guillaume BOUDY**, maire de Suresnes (92),
- **Jacques OBERTI**, député de Haute-Garonne,
- **Maria COTORA**, DINUM, présentation de l'IA de l'Etat "Albert".

Avec l'intervention de Guillaume KASBARIAN,
ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique.

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : LE CONGRÈS DES MAIRES, INCUBATEURS DE PROJETS ET DE PARTENARIATS



JEUDI 21 NOVEMBRE
À 10H30 - SALLE ÉVÉNEMENTIELLE



Ce temps du Congrès est réservé à l'échange sur des projets et des partenariats visant à renforcer l'efficacité des politiques de lutte contre les violences faites aux femmes. Des acteurs ont 7 minutes pour proposer une solution, convaincre et répondre aux questions.

AVEC LA PARTICIPATION ATTENDUE DE REPRÉSENTANTS DE :

- de la Police nationale,
- de la Gendarmerie nationale,
- du CIDFF,
- de Solidarité femme,
- de France Victimes,
- de l'Union nationale des familles de féminicide,
- de l'Association des maires de Loire-Atlantique,
- d'**Alice CARPENTIER**, déléguée aux droits des femmes de Frédérique CAMILLERI, préfète de l'Essonne.

Avec l'intervention attendue de **Salima SAA**,
Secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES

ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

SE PRÉPARER À LA GESTION DE CRISE, C'EST MAINTENANT ! PCS - PICS



JEUDI 21 NOVEMBRE 2024 DE 11H30 À 12H30 | POINT-INFO – SALLE LIBERTÉ

La Loi Matras du 25 novembre 2021 a élargi l'obligation de se doter de PCS aux communes : déjà obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (risque technologique), cette obligation est étendue à d'autres risques naturels dont l'intensité ou la soudaineté le rendent nécessaire (risques forestiers, volcaniques, cycloniques...). Cette loi a aussi instauré des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) à l'échelle des intercommunalités.

Environ 22 000 communes doivent avoir élaboré ou confirmé leur PCS à la mi-2024 et leurs EPCI doivent avoir rédigé leur PICS d'ici la fin 2026, la rédaction d'un PICS n'exonérant en rien la commune de la rédaction de son propre PCS. À la fin 2023, 11 413 PCS étaient réalisés (chiffres ministère de l'Intérieur) et très peu d'intercommunalités avaient démarré la réalisation de leur PICS.

Selon la taille et les moyens humains et financiers de la commune et de l'intercommunalité, cette obligation est plus ou moins simple à remplir mais demande une attention particulière des élus, leur responsabilité pouvant être engagée pour inaction ou pour sous-estimation de cet outil. L'absence de PCS et PICS peut aussi favoriser l'inassurabilité du bloc communal.

Comment aider les élus à la rédaction de tel plan ? Quels appuis locaux, nationaux pour les accompagner ? Comment les mettre à jour et les tester ?

POINT-INFO PRÉSIDÉ PAR :

- **Sébastien LEROY**, maire de Mandelieu-la-Napoule (06), co-président du groupe de travail Risques et crises de l'AMF,
- **Éric MENASSI**, maire de Trèbes (11), co-président du groupe de travail Risques et crises de l'AMF, président de l'association des maires de l'Aude.

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Alain BARBE**, maire des Matelles (34), président de la communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup,
- **Catherine HALLER**, chef de bureau de la planification, des exercices et des retours d'expérience, à la sous-direction de la préparation, de l'anticipation et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur,
- **Xavier NIEL**, chef de projet ingénierie de crise, responsable du club PICS au CEREMA,
- **Yves HOCDE**, sous-directeur de la préparation, de l'anticipation et de la gestion de crise, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur,
- Une intercommunalité en cours de rédaction de son PICS,

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

ADAPTATION DES COMMUNES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : DES SOLUTIONS ET OUTILS À VOTRE DISPOSITION

JEUDI 21 NOVEMBRE 2024
DE 11H À 12H30 | FORUM – SALLE EGALITÉ

Le climat change : sécheresses, épisodes de chaleur intense, pluies rares et/ou abondantes, prolifération des espèces envahissantes, moustiques, etc. Les communes sont confrontées à des défis difficiles à relever. Elles doivent ainsi anticiper les conséquences des changements climatiques et trouver des moyens de faire face aux effets déjà visibles.

Services rendus par la nature, matériaux adaptés, plan local de rafraîchissement, outils en ligne, etc. : des solutions existent, testées, reproductibles et peu coûteuses. L'objectif de ce forum est de les faire connaître pour que chaque commune puisse agir quels que soient ses moyens techniques et financiers.

FORUM PRÉSIDÉ PAR

- **Christian MÉTAIRIE**, maire d'Arcueil (94), co-président de la commission Transition écologique de l'AMF

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Bernard MOUTTET**, maire de Cuers (83),
- **Maurice GIRONCEL**, maire de Sainte-Suzanne (974)
- **Pascal BERTEAUD**, directeur général du CEREMA,
- **Jean-Marc BOUILLON**, représentant de l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage,
- **Elodie BRICHE**, Coordinatrice R&D Urbanisme Durable, créatrice de l'outil "Plus Fraiche ma Ville" ADEME.

Forum animé par **Gwénola STEPHAN**

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES

ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE AU 1^{ER} JANVIER 2025 : ASSURER AU MIEUX LES RISQUES DE LA VIE DE VOS AGENTS

JEUDI 21 NOVEMBRE 2024
DE 11H À 12H30 | POINT-INFO – SALLE DÉMOCRATIE

À compter du 1^{er} janvier 2025, les maires et présidents d'intercommunalité, employeurs, ont l'obligation de participer à la protection sociale complémentaire sur le volet « Prévoyance ».

Ce point-info sera l'occasion de rappeler comment et par quels moyens cette nouvelle dépense en faveur de la couverture des risques de la vie des agents territoriaux se met en place dans le monde territorial :

- ▶ **Rappel du cadre juridique obligeant la mise en place de la couverture prévoyance au 1^{er} janvier 2025**
- ▶ **Pourquoi s'appuyer sur l'accord historique du 11 juillet 2023 : les enjeux financiers autour des solidarités du contrat collectif à adhésion obligatoire ?**
- ▶ **Comment le mettre en œuvre ?**

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Murielle FABRE**, maire de Lampertheim (67), secrétaire générale de l'AMF,
- **Stéphanie COLAS**, chargée de mission Fonction publique territoriale de l'AMF,
- **Thierry SENAMAUD**, directeur de la FNCDG,
- **Bastien TALOC**, conseiller de France Urbaine en charge de la fonction publique territoriale.

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

106^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

LES COMMUNES FACE À UNE OFFRE DE SPECTACLE VIVANT SOUS TENSION



JEUDI 21 NOVEMBRE 2024 DE 11H À 12H30 | FORUM – SALLE FRATERNITÉ

Nombreuses sont les facettes du spectacle vivant (théâtre, danse, musique...) qui permettent aux communes d'animer la vie locale, d'émanciper les individus et de lutter contre le repli sur soi.

Leur forte mobilisation permet d'assurer une offre diversifiée de spectacle vivant, grâce à un réseau dense de lieux et d'événements, et le soutien apporté aux artistes et au tissu associatif.

Ce secteur est aujourd'hui confronté à de multiples enjeux (budgétaire, écologique, de diffusion...), tant pour les communes que pour les professionnels, ce qui les oblige à réinterroger les conditions d'élaboration de l'offre de spectacles.

L'élaboration de la programmation par les professionnels doit désormais se nourrir d'un dialogue constant avec les élus afin de répondre aux attentes des habitants tout en portant les ambitions d'éveil et d'émancipation des citoyens.

FORUM CO-PRÉSIDÉ PAR

- **Florence PORTELLI**, maire de Taverny (95), co-présidente de la commission Culture de l'AMF, vice-présidente de l'AMF
- **Olivier PEVERELLI**, maire du Teil (07), co-président de la commission Culture de l'AMF

► Un ancrage local fort de l'offre de spectacle vivant

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **Anne CARDINAL**, maire de Langres (52), première vice-présidente de la communauté de communes du Grand-Langres,
- **Yann GALUT**, maire de Bourges (18), premier vice-président de la communauté d'agglomération Bourges Plus.

► Une offre en dialogue avec les professionnels et les habitants

Comment améliorer le système actuel et accompagner les maires pour leur permettre d'assurer la sécurité publique?

AVEC LA PARTICIPATION DE

- **David NICOLAS**, maire d'Avranches (50), président de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie.
- **Fabien LE GUENERVE**, adjoint au maire de Vanaves (92), vice-président de la FNCC
- **Florence GUIGNARD**, directrice adjointe du Théâtre national populaire de Villeurbanne (69)

Forum animé par **Stéphane MENU**, journaliste



ATELIERS AGORA JEUDI 21 NOVEMBRE



LUTTER CONTRE LES DÉCHETS ET DÉPÔTS SAUVAGES DE 9H30 À 10H30

La Gendarmerie nationale est engagée dans la lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique depuis de nombreuses années. Alors que la protection de l'environnement et la santé sont devenues des sujets de préoccupation majeurs et un enjeu vital pour l'avenir, le CESAN a reçu pour mission de renforcer l'action de la gendarmerie en mobilisant l'ensemble de ses unités au travers d'une approche globale allant de la prévention à la répression. En 2025 le CESAN proposera des formations pour les élus afin de les aider dans la lutte contre les déchets et dépôts sauvages dans leurs territoires.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Sylvain NOYAU**, général de division, commandant du Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) (sous réserve)
- **Yasmina TADLAOUI**, lieutenant-Colonel du CESAN
- **Frédérique ENGELVIN**, capitaine du CESAN

FAIRE VIVRE SON PROJET DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : FOCUS SUR LES BUDGETS PARTICIPATIFS DE 10H30 À 11H30

Aujourd'hui, la démocratie participative n'est plus une option, mais une nécessité pour impliquer les citoyens dans les décisions qui les concernent. Parmi les outils les plus efficaces, les budgets participatifs offrent une opportunité unique de donner voix aux citoyens et de transformer leurs idées en actions concrètes.

Problématique : Comment s'assurer que les projets de démocratie participative ne restent pas lettre morte ? Comment les citoyens peuvent-ils réellement influencer le budget de leur collectivité ? Les budgets participatifs sont la réponse.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Étienne LENGEREAU**, maire de Montrouge (92)
- **Camille GENCO**, directrice de la Démocratie participative

BIEN FINIR LE MANDAT : ANTICIPER LES ÉCHÉANCES, LES ENJEUX ET LES RISQUES DE 11H30 À 12H30

La fin du mandat municipal se profile alors que la gestion des crises successives et les incertitudes croissantes ont fortement impacté les premières années. Les circonstances ayant rendu plus difficile la cohésion des équipes, des tensions ont pu apparaître. L'enjeu à cette étape est de reprendre de la hauteur pour sortir de la gestion des urgences et du quotidien, et redessiner des priorités partagées pour la fin du mandat.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Bénédicte BARADEL**, experte formatrice AMF, coach professionnelle et consultante en management,
- **Marie VIRAPATIRIN**, présidente de l'Association nationale des coachs du secteur public.

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**

ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

**SÉANCE SOLENNELLE
DE CLÔTURE**

Les communes... Heureusement!

SEANCE SOLENNELLE DE CLOTURE

JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

DE 14H15 À 16H30 – GRAND AUDITORIUM

14H15

INTERVENTION DE PASCAL VITTORI, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES MAIRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

14H20

INTERVENTION DE GÉRARD LARCHER, PRÉSIDENT DU SÉNAT

14H40

LECTURE DE LA RÉOLUTION GÉNÉRALE DU 106E CONGRÈS PAR ANDRÉ LAIGNEL, PREMIER VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DE L'AMF

15H10

INTERVENTION DE DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF

15h50

INTERVENTION DE MICHEL BARNIER, PREMIER MINISTRE

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE 

INFORMATIONS PRATIQUES



INFORMATIONS PRATIQUES

ACCES :

Parc des expositions de Paris Porte de Versailles
Pavillon 5

HORAIRES :

9h à 18h30

TRANSPORTS :

Métro Porte de Versailles (ligne 12) Ligne de bus n°80
Tramway (ligne 3)
Parking C de Paris-Expo

CONTACTS PRESSE /

Marie-Hélène GALIN

Clara MEYER

Thomas OBERLE

18 AU 21 NOVEMBRE

20
24

**106^e CONGRÈS
DES MAIRES**
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PLAN D'ACCÈS PRESSE



CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Pavillons 5.1 & 5.2

Accès réservé aux adhérents de l'AMF
inscrits au congrès.

ACCUEIL CONGRESSISTES

Entrée Pavillon 5

SALON DES MAIRES

Pavillons 2.2 & 2.3

- Développement Attractivité & Cohésion Territoriales

Pavillon 3

- Construction & Aménagement
- Sécurité, Prévention & Protection
- Environnement & Cadre de Vie

SALON DE LA BIODIVERSITÉ ET DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE

Pavillon 3 (Nouveauté)

Pavillon 4

- Énergie & Climat
- Numérique & Connectivité
- Transport & Mobilités
- Parkopolis

Pavillon 6

- Santé, Social, Enfance & Vivre ensemble
- Culture, Loisirs & Événements

SALON DES SPORTS & PARASPORTS

Pavillon 6